

**Département de géographie et télédétection  
Faculté des lettres et sciences humaines  
Université de Sherbrooke**

**Les regroupements municipaux au Québec :  
le cas du Grand Yamaska**

**Yanick Lefebvre**

**Mémoire présenté pour l'obtention du grade de  
Maître ès sciences (M.Sc.) en géographie**

**Avril 2002**

**□ Yanick Lefebvre, 2002**



## RÉSUMÉ

Le monde municipal au Québec vit depuis quelques années une grande phase de réorganisation. Le ministère des Affaires municipales parle de renforcement des institutions municipales mais concrètement, il s'agit de fusions municipales. La politique de renforcement du gouvernement touche l'ensemble des municipalités québécoises en trois phases. Cette politique n'a pas pour but de réduire à tout prix le nombre de municipalités au Québec mais bien de renforcer les municipalités dans certains domaines. L'étude de cas qui sera présenté est un exemple typique du type de fusion souhaité par le gouvernement. En effet, le Grand Yamaska est une agglomération formée par deux villages et une paroisse qui comprennent 1800 habitants au total. Les objectifs de cette recherche seront d'élaborer un questionnaire pour évaluer le degré de satisfaction à l'égard de la fusion du Grand Yamaska, de mener un sondage auprès de la population cible et de procéder à une analyse de contenu des entrevues réalisées. Pour terminer, voici l'hypothèse de recherche qui a été retenue : Les réactions ou le degré de satisfaction survenant à la suite de la fusion municipale du Grand Yamaska sont liées principalement aux services, aux finances et à l'administration municipale.

## ABSTRACT

Québec's municipalities are engaged in a reorganization process since a few years. The government talk about reinforcement of municipals institutions but in fact it's about fusions. The government politic engage all Québec's municipalities in three phases. They're doing this process to reinforce the power of municipalities in some domains. This document present a typical case of fusion wish by the government. In fact, it's the Grand Yamaska, a small community made from three municipalities where lives about 1800 peoples. The goals of this study are to create a survey to know the degree of satisfaction relative to the fusion, to do the survey with the municipal employees and functionary and finally to analysed the answers obtained by the survey. All this process work with the following hypothesis: the reactions or the satisfaction following the Grand Yamaska fusion are relatives to services, finances and municipal administration.



## TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	I
Liste des figures	IV
Liste des tableaux	VI
Liste des annexes	VI
Remerciements	VII
Introduction	1
CHAPITRE 1. Problématique	3
1.1 Mise en situation	3
1.2 Définition de regroupement ou de fusion municipal	3
1.3 Bref historique	5
1.4 La typologie des municipalités québécoises	6
1.4.1 Les communautés formées d'une seule municipalité	10
1.4.2 Les ensemble village - paroisse ou communautés naturelles et les petites agglomérations de 10 000 habitants et moins	12
1.4.3 Les agglomérations de plus de 10 000 habitants et les régions métropolitaines	13
1.5 La politique de renforcement des institutions municipales du gouvernement	14
1.6 Une démarche efficace vers le regroupement	15
1.7 Les grandes étapes du regroupement	16
1.7.1 Avant le regroupement	16
1.7.2 À la suite du regroupement	19
1.8 Les motifs invoqués par les municipalités	19
1.9 Les difficultés rencontrées par les municipalités	20
1.9.1 Les difficultés rencontrées avant le regroupement	20
1.9.2 Les difficultés rencontrées à la suite du regroupement	20

1.10 Étude de cas	21
1.11 Pertinence du sujet	26
1.12 Les objectifs de la recherche	27
1.13 Hypothèse de recherche	27
CHAPITRE 2. Méthodologie de travail	28
2.1 La revue de littérature	30
2.1.1 Recherche bibliographique	30
2.1.2 Phénomène des fusions municipales au Québec	
30	
2.1.3 Identification des motifs à l'origine des fusions	31
2.2 Le sondage d'opinion	31
2.2.1 Le sondage du ministère des Affaires municipales	31
2.2.2 Le pré-test	32
2.2.3 Le questionnaire	32
2.2.3 Les questions	33
2.3 Population cible	36
2.4 Traitement de l'information	37
2.5 Période à l'étude	37
CHAPITRE 3. Présentation et analyse des résultats	38
3.1 La population interrogée	39
3.2 Le taux de réponse au questionnaire	39
3.3 Présentation et analyse des résultats	41
3.4 Analyse globale	78

CHAPITRE 4.	Interprétation des données	80
4.1	Interprétation détaillée	80
4.1.1	Le degré de satisfaction des municipalités regroupées	80
4.1.2	Les motifs à l'origine du regroupement	81
4.1.3	Les difficultés rencontrées avant le regroupement	83
4.1.4	Les difficultés rencontrées après le regroupement	84
4.1.5	La satisfaction à l'égard de l'assistance technique du ministère des Affaires municipales	85
4.1.6	L'évolution des municipalités après le regroupement	86
4.1.7	La concrétisation de nouveaux projets	87
4.2	Synthèse	88
	Conclusion	90
	Bibliographie	92

## LISTE DES FIGURES

Figure 1	Déroulement d'une demande commune de regroupement	18
Figure 2	La MRC Le Bas-Richelieu	23
Figure 3	Le Grand Yamaska	24
Figure 4	Organigramme de la recherche	29
Figure 5	Taux de participation au questionnaire par municipalité	40
Figure 6	Degré de satisfaction des élus face au regroupement	42
Figure 7	Degré de satisfaction des élus face au regroupement (par municipalité)	43
Figure 8	Volonté des citoyens face au regroupement (Grand Yamaska)	45
Figure 9	Volonté des citoyens de Yamaska face au regroupement	47
Figure 10	Volonté des citoyens de St-Michel-d'Yamaska face au regroupement	47
Figure 11	Volonté des citoyens de Yamaska-Est face au regroupement	48
Figure 12	Les motifs principaux en faveur du regroupement	50
Figure 13	Les motifs secondaires en faveur du regroupement	51
Figure 14	Les motifs en faveur du regroupement	52
Figure 15	Importance du niveau de taxation lors de la période de négociation	54
Figure 16	Importance du remboursement des dettes lors de la période de négociation	55
Figure 17	Importance de l'utilisation des surplus lors de la période de négociation	56
Figure 18	Importance de la représentation au conseil lors de la période de négociation	58
Figure 19	Importance du nom de la nouvelle municipalité lors de la période de négociation	59
Figure 20	Importance des conflits politiques lors de la période de négociation	60



Figure 21	Importance relative à la confection du budget suite au regroupement	61
Figure 22	Importance relative au nouveau rôle d'évaluation suite au regroupement	62
Figure 23	Importance relative aux règlements municipaux suite au regroupement	63
Figure 24	Importance relative à la réorganisation administrative suite au regroupement	65
Figure 25	Importance relative à la conciliation des besoins suite au regroupement	66
Figure 26	Degré de satisfaction face à l'assistance technique du MAM	67
Figure 27	Degré de satisfaction face à l'assistance technique du MAM pour Yamaska-Est	68
Figure 28	Degré de satisfaction face à l'assistance technique du MAM pour St-Michel-d'Yamaska	68
Figure 29	Degré de satisfaction face à l'assistance technique du MAM pour Yamaska	69
Figure 30	Changements anticipés en matière de taxes municipales	70
Figure 31	Changements anticipés en matière de dépenses municipales	71
Figure 32	Changements anticipés en matière de service de la dette	72
Figure 33	Changements anticipés en matière de services municipaux	73
Figure 34	Changements anticipés en matière d'employés municipaux	74
Figure 35	Apport de nouveaux projets suite au regroupement	75

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Nombre de regroupements par année depuis 1990	7
Tableau 2	Évolution du nombre de municipalités au Québec entre 1855 et 1998	7
Tableau 3	La taille des municipalités au Québec	8
Tableau 4	Les communautés d'appartenance au Québec	9
Tableau 5	Les communautés à une seule municipalité	11
Tableau 6	La population du Grand Yamaska	25

## LISTE DES ANNEXES

Annexe 1	Le questionnaire	95
Annexe 2	Résultats obtenus pour Yamaska	101
Annexe 3	Résultats obtenus pour Yamaska-Est	105
Annexe 4	Résultats obtenus pour Saint-Michel-d'Yamaska	109
Annexe 5	Résultats obtenus pour le Grand Yamaska	113
Annexe 6	Liste d'éléments pouvant être considérés dans une étude de faisabilité	117
Annexe 7	Exemple d'une demande commune de regroupement	134
Annexe 8	Exemple d'un règlement de regroupement	145

## REMERCIEMENTS

La rédaction de ce document n'aurait pas été possible sans la collaboration précieuse de nombreuses personnes qui, de façons diverses, ont contribué à l'avancement du mémoire de près ou de loin. En plus de l'aide que ces personnes ont apporté, ces dernières se sont avérées des ressources inestimables tant pour les documents fournis que les services rendus. Ces dernières n'ont pas hésité à donner temps et énergie afin que ce projet se concrétise.

En premier lieu, j'aimerais remercier plus particulièrement ma directrice de recherche, madame Lynda Bellalite. Lynda m'a donné de précieux conseils tout en demeurant disponible pour répondre à mes questions afin de me diriger dans le droit chemin pour mener à bien mon mémoire. De plus, elle a su s'adapter à la situation particulière dans laquelle j'étais afin de réaliser ma recherche.

Ensuite, je tiens à remercier les secrétaires-trésorières des trois municipalités du Grand Yamaska. Celles-ci sont : France Nadeau (Yamaska), Brigitte Vachon (Saint-Michel-d'Yamaska) et Diane Desmarais (Yamaska-Est). Ces personnes m'ont permis de me tenir au courant des développements dans le dossier du regroupement de leur municipalité. Elles m'ont aussi permis de mener à bien le sondage auprès de élus et fonctionnaires municipaux de leur municipalité.

Donc, à toutes ces personnes, je leur témoigne mes plus sincères reconnaissances et les remerciements les plus chaleureux.

MERCI !

*Yanick Lefebvre*

## INTRODUCTION

Il y a quelques années, le ministère des Affaires municipales a développé une politique de consolidation des instances municipales dans le but de les renforcer. Cette politique découlait du fait que le premier découpage territorial des municipalités date du siècle dernier. En milieu rural, les communautés se sont scindées par la suite en villages et paroisses qui ne correspondent plus aux communautés de base. L'urbanisation, pour sa part, a engendré un déplacement des populations dans les agglomérations entourant les villes-centre, conduisant ainsi à l'éparpillement et au fractionnement des communautés de départ. Ce phénomène a eu pour conséquences de créer des iniquités et des difficultés de gestion.

Bien que le gouvernement mentionnait qu'il ne voulait pas à tout prix regrouper les municipalités, il est permis d'en douter depuis quelques années. Toutefois, certains regroupements étaient souhaités et il semblait logique qu'ils se réalisent. C'est le cas des communautés d'appartenance ciblées par le ministère des Affaires municipales lors de l'instauration de sa politique de renforcement des institutions municipales de 1996. Évidemment, le gouvernement ne mentionne que les aspects positifs lorsqu'il présente ses demandes aux municipalités. Par contre, on est en mesure de se demander s'il y a des aspects négatifs aux regroupements. Par ailleurs, parmi les aspects positifs et négatifs, on devrait être en mesure d'identifier les éléments déterminants lors de la prise de décision des municipalités en ce qui a trait au choix de se regrouper ou non. Cette recherche tente donc de déterminer ces éléments qui motivent les municipalités à se fusionner.

Le texte qui suit décrit le processus de regroupement en présentant une mise en situation. Dans cette dernière, on retrouve la définition du regroupement, un bref historique de même que la typologie des municipalités québécoises. Ensuite, une étude de cas est présentée afin de faciliter la compréhension du phénomène des fusions municipales. Cette étude de cas présente trois municipalités qui forment une seule communauté d'appartenance, qui était d'ailleurs ciblée par le gouvernement depuis 1996 lors de l'institution de sa politique de renforcement des institutions municipales. Il s'agit des municipalités qui composent le Grand Yamaska, situé dans la MRC Le Bas-Richelieu.

Le chapitre suivant concerne la méthodologie. Dans ce dernier, il est question notamment de l'élaboration d'un questionnaire qui permet de mieux saisir les attentes et les enjeux du regroupement pour cette communauté. Le questionnaire développé s'inspire d'une enquête menée par le ministère des Affaires municipales et à laquelle les municipalités déjà regroupées ont répondu. L'enquête permet de déterminer les éléments qui influencent le plus les élus afin de prendre une décision en faveur du regroupement. La troisième section comporte la présentation et l'analyse des résultats. Pour terminer, une comparaison est réalisée afin de nuancer les résultats obtenus par l'étude de cas et le reste des municipalités regroupées au Québec.

## CHAPITRE 1. Problématique

### 1.1 Mise en situation

Le monde municipal au Québec vit depuis quelques années une grande phase de réorganisation. Le ministère des Affaires municipales parle de renforcement des institutions municipales mais concrètement, il s'agit de fusions municipales (Gouvernement du Québec, 1996). Ce vent de renouveau municipal touche l'ensemble des municipalités québécoises. Cette tendance est encore plus accentuée depuis mai 1996, alors que le ministre des Affaires municipales a rendu publique une politique de consolidation des communautés locales (MAM, 1997). Selon cette politique, le gouvernement a pour objectifs d'améliorer la capacité financière et administrative des municipalités, de favoriser un meilleur partage des ressources et des coûts, de permettre une utilisation optimale des ressources du milieu et d'appuyer les efforts de développement économique et de prise en charge auxquels le gouvernement a déjà convié les municipalités.

### 1.2 Définition de regroupement ou de fusion municipal

Le regroupement de municipalité, c'est l' «union de deux ou plusieurs municipalités pour en former une seule». (MAM, 1995, p. 11) Les municipalités y trouvent plusieurs avantages qui seront présentés ultérieurement. Ainsi le regroupement est considéré comme un synonyme de forces mises en commun. D'ailleurs, le ministère des Affaires municipales du Québec parle davantage de renforcement des institutions municipales et de consolidation des communautés locales que de fusion ou de regroupement.

Le regroupement municipal implique trois principes fondamentaux. Tout d'abord, il faut qu'il y ait la réunion de municipalités existantes. De plus, ces dernières doivent avoir des territoires contigus. Finalement, les municipalités qui se regroupent forment une nouvelle entité municipale. (Dubuc, Charles, 1989)

Le premier principe traite de la réunion de municipalités existantes. Il est essentiel de préciser qu'une fusion ou un regroupement ne peut se faire qu'entre deux ou plusieurs municipalités existantes. Par municipalité existante, on entend une organisation et un territoire créés par le gouvernement provincial en vertu de ses pouvoirs législatifs.

Ainsi, si une municipalité veut s'approprier un territoire non-organisé (T.N.O.), on ne parlera pas de fusion, mais bien d'annexion. Un regroupement implique une réunion territoriale, mais aussi une réunion organisationnelle. Depuis 1979, deux ou plusieurs municipalités peuvent mettre en commun des services ou des compétences, sans cesser par ailleurs d'exister. Les municipalités peuvent créer autant de régies intermunicipales qu'elles veulent mais on ne pourrait pas parler de fusion, car les municipalités conservent leur propre entité.

Le deuxième principe traite de la contiguïté des territoires. Aux yeux du gouvernement, il est important que les municipalités désirant se fusionner possèdent des limites territoriales communes pour assurer une continuité géographique. À ce jour, toutes les fusions ont respecté cette contiguïté. Cette notion est aussi valable pour les annexions.

Le troisième principe fait mention de la formation d'une nouvelle entité municipale. La notion de nouvelle entité est peut-être la caractéristique la plus déterminante d'un regroupement. En se fusionnant, les entités municipales se fondent et disparaissent pour ne former qu'une seule et nouvelle entité. Le gouvernement prévoit dans sa législation, des mécanismes assurant le transfert des responsabilités et des engagements pris par les anciennes municipalités à la nouvelle. À la suite de la fusion, il y a mise sur pied d'un conseil provisoire et il doit y avoir la tenue d'élections générales pour élire un conseil permanent pour la nouvelle municipalité.

### 1.3 Bref historique

Le regroupement municipal ne date pas d'hier. Plus de 225 regroupements ont été réalisés au Québec depuis une trentaine d'années. Voici quelques dates importantes dans l'histoire des fusions municipales au Québec (Séguin, Armand, 1997) :

- 1965 - Loi sur les fusions volontaires ;
- 1971 - Loi favorisant le regroupement des municipalités ;
- 1979 - Instauration du programme d'aide au regroupement (octroi de subvention de 33\$ per capita) ;
- 1984 - Modification aux normes du programme d'aide financière au regroupement municipal (subvention de 50\$ per capita) ;
- 1989 - Loi sur l'organisation territoriale municipale ;
- 1993 - Nouvelles mesures incitatives dont la bonification du programme d'aide financière au regroupement municipal ;



- Amendements à la Loi sur l'organisation territoriale municipale et la Loi sur la fiscalité municipale ;
- Création d'autres programmes cherchant à atténuer les obstacles au regroupement ;
- Promotion du regroupement ;
- 1996 - Mise en place de la politique sur le renforcement des institutions municipales.

#### 1.4 La typologie des municipalités québécoises

Depuis l'annonce de la politique de renforcement des institutions municipales, 168 municipalités se sont regroupées pour former 76 nouvelles localités. Cela veut donc dire que 279 municipalités se sont regroupées depuis 1990 pour former 133 nouvelles entités (tableau 1). Pour sa part, le tableau 2 nous indique clairement que les politiques mises en place par le gouvernement depuis une trentaine d'années portent fruit car le nombre de municipalités ne cesse de diminuer depuis 1971.

Bien que le gouvernement mentionne qu'il ne veuille pas, à tout prix, réduire le nombre de municipalités, le tableau 3 démontre bien que le nombre de municipalités par million d'habitants est très élevé si on le compare avec l'Ontario par exemple. Celui-ci démontre que seulement 20 % de la population habite dans plus de 80 % des municipalités québécoises. Plus précisément, 23,27 % des Québécois habitent dans des municipalités de moins de 5 000 habitants. Celles-ci représentent 87 % des municipalités au Québec.

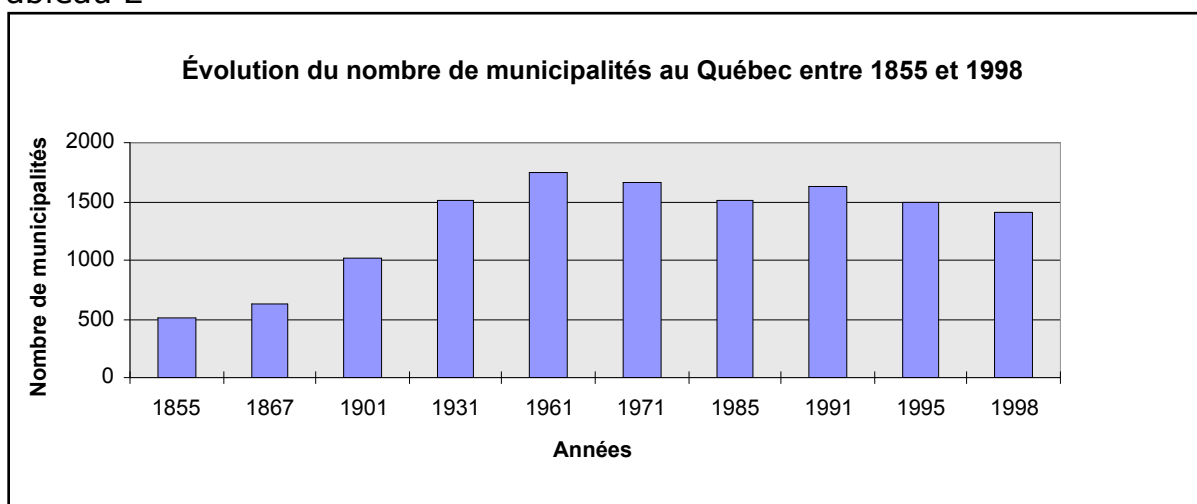
Tableau 1

Nombre de regroupements par année depuis 1990

Année	Nombre de municipalités impliquées	Nombre de nouvelles municipalités
1990	16	8
1991	8	4
1992	4	2
1993	19	9
1994	34	17
1995	30	14
1996	23	11
1997	51	25
1998	33	15
1999	44	20
2000 (26/01)	17	8
Total	279	133

Source : MAM, Liste des municipalités regroupées depuis 1990, 2000.

Tableau 2



Source : Séguin Armand, Historique de l'avènement de l'aménagement du territoire au Québec, 1997.

Tableau 3

## La taille des municipalités du Québec

Classe de population	Municipalités			Population		
	Nombre	% Par classe	% Cumulatif	Nombre	% Par classe	% Cumulatif
0	10	0,69	0,69	0	0,00	0,00
1-499	260	17,94	18,63	86 859	1,21	1,21
500-999	374	25,81	44,44	274 144	3,82	5,03
1 000-1 499	215	14,81	59,28	261 575	3,65	8,68
1 500-1 999	130	8,97	68,25	225 310	3,14	11,82
2 000-2 999	144	9,94	78,19	350 472	4,89	16,71
3 000-3 999	80	5,52	83,71	278 877	3,89	20,60
4 000-4 999	43	2,97	86,68	191 297	2,67	23,27
5 000-9 999	71	4,90	91,58	483 240	6,74	30,01
10 000-24 999	73	5,04	96,62	1 138 101	15,8	45,88
25 000-49 999	28	1,93	98,55	989 138	13,8	59,67
50 000-99 999	17	1,17	99,72	1 215 589	16,9	76,61
100 000 et plus	4	0,28	100,0	1 677 860	23,4	100,0
<b>TOTAL</b>	<b>1 449</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>7 172 462</b>	<b>100</b>	<b>100,0</b>

Source : MAM, Politique de consolidation des communautés locales, 1997.

De plus, il est possible de répartir en trois catégories l'ensemble des municipalités constituant une même communauté d'appartenance, soit (MAM, 1997):

- les 722 municipalités formant une seule communauté locale ;
- les 416 municipalités faisant partie des 131 ensembles village - paroisse ou communautés naturelles ou des 48 agglomérations de 10 000 habitants et moins ;
- les 263 municipalités faisant partie des 21 agglomérations de plus de 10 000 habitants et des six régions métropolitaines (tableau 4).

Tableau 4

Les communautés d'appartenance au Québec (1995)

Type	Nombre de municipalités	Nombre de communautés naturelles ou agglomérations	Population 1995 (approximative)
Communautés à une seule municipalité	722	722	1 100 000
Petites agglomérations de 10000 h. et moins	123	48	325 000
Agglomérations de plus de 10000 h.	85	21	820 000
Les six régions métropolitaines	178	6	4 565 000
Total	1 401	928	7 160 000

Source : MAM, La politique de consolidation des communautés locales, 1997.

### 1.4.1 Les communautés formées d'une seule municipalité

Il existe un groupe de 722 municipalités qui correspondent chacune à une communauté de base bien identifiée. Ces municipalités, dont presque les trois quarts, ont moins de 1 500 habitants et détiennent généralement un noyau central villageois au sens physique et social du terme (tableau 5).

Plusieurs de ces municipalités constituent une communauté dont le territoire n'a pas été modifié depuis leur création. D'autres avaient été subdivisées en village - paroisse et ont fait l'objet d'un regroupement dans les dernières années et sont redevenues une communauté formée d'une seule municipalité. Certaines de ces municipalités ont une population plus importante et disposent de moyens financiers et administratifs pour répondre aux besoins de leur population. Par contre, la majorité de ces municipalités sont fort peu peuplées, isolées géographiquement et présentent des difficultés d'ordre administratif et financier.

Tableau 5

Les communautés à une seule municipalité (1995)

Classe de population	Nombre de municipalités		% des municipalités	
	dans la classe	Cumulatif	dans la classe	cumulatif
0-499	168	168	23,27	23,27
500-999	240	408	33,24	56,51
1 000-1 499	120	528	16,62	73,13
1 500-1 999	69	597	9,56	82,69
2 000-2 999	56	653	7,76	90,44
3 000-3 999	31	684	4,29	94,74
4 000-4 999	10	694	1,39	96,12
5 000-9 999	18	712	2,49	98,61
10 000-24 999	2	722	0,28	100,00
25 000-49 000	0	722	0,00	100,00
50 000-99 999	0	722	0,00	100,00
1 000 000 et plus	0	722	0,00	100,00
<b>Total</b>	<b>722</b>	<b>722</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

Source : MAM, La politique de consolidation des communautés locales, 1997.

#### 1.4.2 Les ensembles de village - paroisse ou communautés naturelles et les petites agglomérations de 10 000 habitants et moins

Ces communautés et agglomérations sont :

- ↳ les 131 ensembles de village - paroisse fractionnés en 293 municipalités ;
- ↳ les 48 agglomérations de 10 000 habitants et moins fractionnées en 123 municipalités.

Les villages - paroisses ont généralement une population de 5 000 habitants et moins. Celle des petites agglomérations varie entre 5 000 et 10 000 habitants. Ces ensembles forment des collectivités sociales et économiques intégrées, qui se composent du village ou de la petite ville et généralement d'une autre municipalité dépendante du village ou de la ville pour la fourniture de biens et services, privés ou publics. Dans certains cas, il y a plus d'une municipalité en périphérie.

La division de la communauté en deux ou trois municipalités date généralement du début du XX<sup>e</sup> siècle et s'est perpétuée par la seule force de l'inertie politique. Les organismes locaux fonctionnent généralement déjà au sein d'une structure unique (Fabrique, Caisse populaire, Chambre de Commerce...) et l'on parle dans ces cas d'une "communauté à un seul clocher", faisant ainsi référence au noyau qui est constitué par le village. Le regroupement de ces municipalités est facilement réalisable et peut être un moyen de mieux répondre aux besoins de leur population et en même temps d'augmenter la performance de ces dernières.

### 1.4.3 Les agglomérations de plus de 10 000 habitants et les régions métropolitaines

Ces agglomérations sont les 263 municipalités faisant partie des 21 agglomérations de plus de 10 000 habitants et des six régions métropolitaines (Hull, Chicoutimi, Sherbrooke, Trois-Rivières, Montréal et Québec).

Dans les agglomérations de plus de 10 000 habitants, le sentiment d'appartenance à la communauté s'exprime à une échelle plus petite que l'agglomération, c'est-à-dire généralement au quartier ou à la paroisse religieuse. Cependant, les municipalités périphériques sont dépendantes de la ville-centre pour la fourniture de biens et de services.

Dans les agglomérations urbaines de plus grande taille, les municipalités forment également une même collectivité sociale et économique. On n'a qu'à penser au projet "Une Île, une Ville" qui est au cœur de plusieurs débats.

Pour l'essentiel, ces agglomérations présentent le schéma suivant (MAM, 1997):

- ↳ un ensemble de municipalités fortement interreliées sur le plan du développement du territoire et des relations économiques et sociales ;
- ↳ un territoire pourvu d'un réseau d'infrastructures et d'équipements qui lui est propre, qui lui donne une cohésion et en assure le fonctionnement et le développement ;



- ↪ un ensemble bâti délimité où se trouve une concentration de population ;
- ↪ une ville-centre où se trouve une concentration de la population, d'activités économiques et d'activités de soutien à la vie collective ;
- ↪ une zone sous l'influence de l'aire centrale pour l'emploi et la consommation de biens et services.

Les grandes agglomérations sont également confrontées à des problèmes liés à la fragmentation de leur territoire fonctionnel. Les relations complexes entre les municipalités et l'inexistence de mécanismes efficaces de planification ou de concertation à l'échelle de l'agglomération entraînent des dédoublements de services, des coûts additionnels et une certaine concurrence. Les besoins communs à l'ensemble de l'agglomération restent souvent sans réponse par le manque de vision d'ensemble.

### 1.5 La politique de renforcement des institutions municipales du gouvernement

Le gouvernement québécois veut atteindre quatre grands objectifs grâce à cette politique. De plus, il souhaite que le système municipal québécois soit plus efficace, efficient et plus équitable. Ces grands objectifs sont les suivants (MAM, 1998):

- améliorer la capacité financière et administrative des municipalités ;
- viser un meilleur partage des ressources et des coûts ;

- favoriser une utilisation optimale des ressources du milieu et du gouvernement ;
- appuyer les efforts de développement économique et de prise en charge auxquels les a conviés le gouvernement.

Cette politique gouvernementale comporte trois volets qui touchent l'ensemble des municipalités du Québec. Le premier volet implique les villages-paroisses et communautés naturelles ainsi que les petites agglomérations de 10 000 habitants et moins. Le deuxième volet concerne les 21 agglomérations de plus de 10 000 habitants et les six agglomérations de plus de 100 000 habitants (Montréal, Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières, Hull et Chicoutimi). Le troisième volet concerne les petites communautés formées d'une seule municipalité dont le regroupement serait difficilement réalisable.

### 1.6 Une démarche efficace vers le regroupement

“Il n'y a pas de recette ou de formule magique pour réussir un regroupement. Cependant une démarche proposée en quatre étapes permet de considérer les éléments essentiels d'un regroupement d'une manière offrant le plus de chance possible au projet.

Mais avant même d'entreprendre cette démarche, la création d'un comité de stratégie est fortement conseillée. Le comité de stratégie constitue un excellent moyen de partir du bon pied et ainsi éviter de trébucher aux premiers écueils. Trop souvent des regroupements avortent à cause d'un manque d'informations de la

population ou de malentendus entre les conseils avant même que toute étude d'un projet ait pu commencer. Le comité de stratégie est formé d'élus de chacune des municipalités intéressées à étudier l'opportunité d'un regroupement. Il sera principalement chargé de coordonner les grandes étapes du regroupement et d'assurer les communications entre les conseils, avec la population et les médias. Il peut être aussi judicieux de faire appel à un communicateur pour aider les élus dans cette tâche" (MAM, 1998, p.7).

## 1.7 Les grandes étapes du regroupement

Les étapes précédant un regroupement sont d'abord d'ordre politique, tandis que les étapes suivant un regroupement sont surtout administratives ou techniques (MAM, 1998).

### 1.7.1 Avant le regroupement

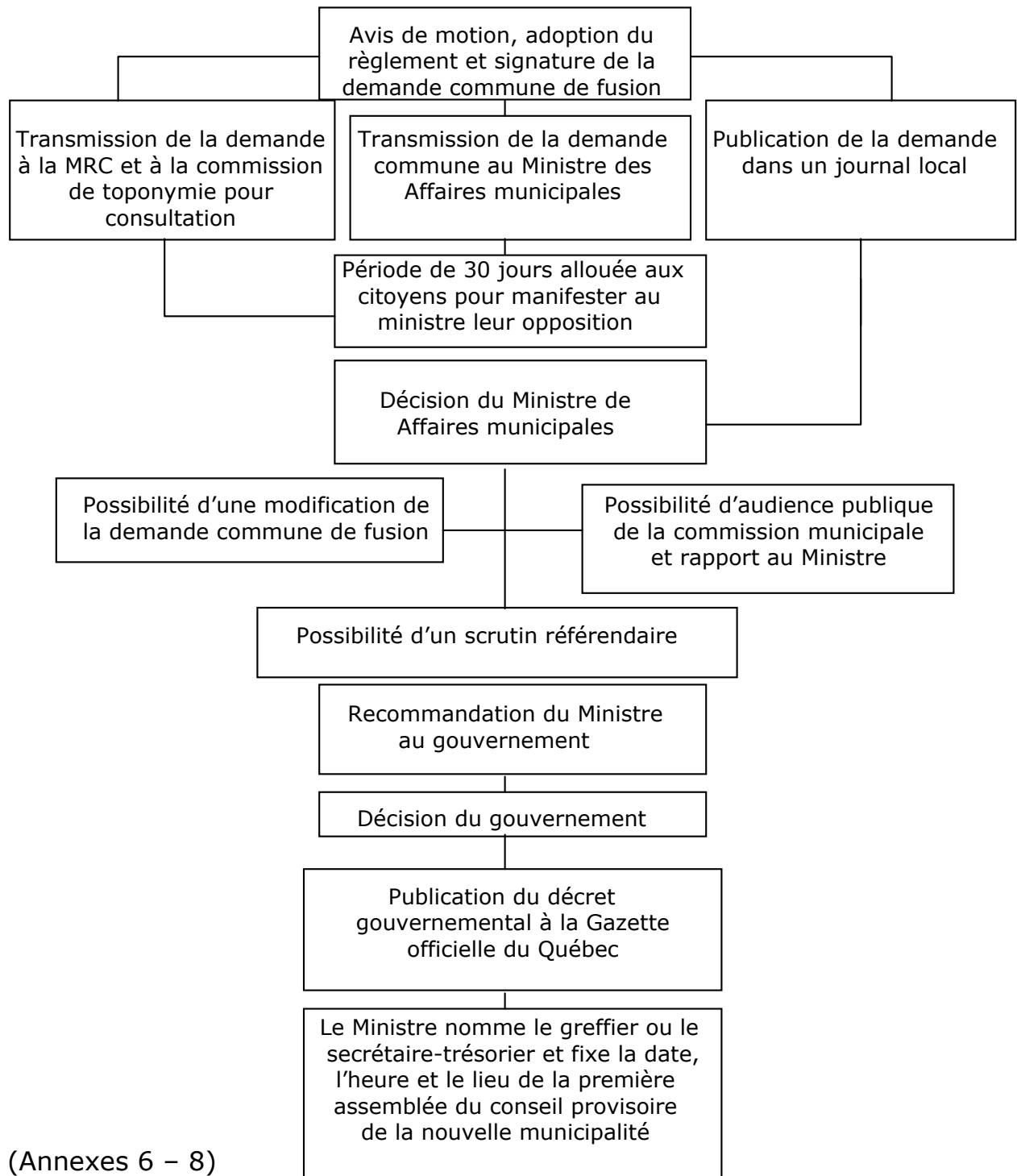
D'abord, une étude de regroupement ou de faisabilité doit être effectuée par les municipalités concernées. Ensuite, ces dernières entrent dans une période de négociation des conditions. La prochaine étape consiste à informer et consulter la population sur le sujet et finalement, les municipalités impliquées dans le processus doivent transmettre la demande commune en vue de l'approbation gouvernementale.

Après avoir rencontré la population, les élus doivent décider s'ils veulent présenter au gouvernement une demande commune de

regroupement. Si la décision est positive, les conseils doivent alors accomplir un ensemble d'actions, la plupart précisées par la loi (Figure 1).

Figure 1

Déroulement d'une demande commune de regroupement



(Annexes 6 – 8)

Source : MAM, Le regroupement de municipalités : un choix judicieux, 1998

### 1.7.2 À la suite du regroupement

Il y a une période où le conseil est provisoire avant les premières élections de la nouvelle municipalité et s'ensuit une période d'adaptation de la nouvelle municipalité : réorganisation administrative, modification du plan et des règlements d'urbanisme, nouveau rôle d'évaluation, confection d'un nouveau budget, etc.

### 1.8 Les motifs invoqués par les municipalités

Plusieurs motifs peuvent inciter les municipalités à se fusionner. Les liens socio-économiques qui existent entre les municipalités en sont un bon exemple. Pour les municipalités regroupées depuis 1990, voici les principaux motifs mentionnés (MAM, 1995) :

- Ententes intermunicipales et/ou services mis en commun ;
- Subventions de regroupement ;
- Études de regroupement antérieures ;
- Volonté politique ;
- Uniformisation des taxes et des services ;
- Amélioration des services ;
- Simplification de la gestion administrative ;
- Création d'un sentiment d'appartenance autour de la nouvelle municipalité ;
- Diminution des dépenses ;
- Renforcement du poids politique ;
- Réduction des coûts pour certains services.

## 1.9 Les difficultés rencontrées par les municipalités

### 1.9.1 Les difficultés rencontrées avant le regroupement

La période de négociation qui précède le regroupement est l'occasion pour les conseils municipaux de s'entendre sur les conditions à inclure dans la demande de regroupement qui sera soumise au ministère pour approbation. À cette étape, il faut s'attendre à ce que certaines difficultés surviennent du fait qu'il s'agit d'un enjeu de première importance pour les municipalités qui prennent part aux discussions. Une étude (MAM, 1995) révèle quatre principales difficultés rencontrées à cette étape du processus de regroupement. Celles-ci concernent principalement la gestion financière de la future municipalité. L'uniformisation de différents niveaux de taxation, l'utilisation des surplus accumulés, la représentation du conseil et le partage du remboursement de la dette suscitent les principales difficultés lors de la période de négociation qui précède le regroupement.

### 1.9.2 Les difficultés rencontrées à la suite du regroupement

La constitution d'une nouvelle municipalité, issue de deux ou plusieurs municipalités entraîne nécessairement une réorganisation administrative. Les principales difficultés vécues après le regroupement sont avant tout d'ordre administratif et technique. Elles se rapportent à la réorganisation administrative, à la confection du budget et aux modifications des règlements municipaux.

### 1.10 Étude de cas

L'étude de cas porte sur une agglomération d'un peu plus de 1800 habitants qui se situe dans la MRC Le Bas-Richelieu et se compose de trois municipalités distinctes. Il s'agit des municipalités de Yamaska (VL), de Yamaska-Est (VL) et de Saint-Michel-d'Yamaska (P) (Ces municipalités seront désignées par le terme "Grand Yamaska" dans les sections suivantes). Le choix de ces municipalités repose sur des critères personnels et scientifiques. D'abord, notre connaissance approfondie du milieu (étant originaire de Yamaska), fait en sorte que l'on connaît bien les préoccupations des gens liées à l'administration municipale et des Maskoutains en ce qui concerne le regroupement du Grand Yamaska. Par ailleurs, ayant de bons contacts dans les trois municipalités, il sera plus facile d'obtenir des informations privilégiées. Au plan scientifique, ces trois municipalités sont inscrites au volet 1 et effectuent présentement une étude de fusion. Ces dernières devaient être regroupées pour le 1<sup>er</sup> janvier 1999 tel que le prescrit le gouvernement du Québec. Cependant de nombreuses contraintes administratives et le manque d'entente sur certains sujets font en sorte que les négociations sont toujours en cours.

Du point de vue géographique, les deux villages forment un tissu urbain continu. Cependant la rivière Yamaska agit comme frontière naturelle entre ces derniers (Figure 2 et 3). Pour ce qui est de la paroisse, cette dernière ceinture les deux villages et ce, des deux côtés de la rivière. Le Grand Yamaska constituerait la plus grande municipalité de la MRC (tableau 6). Cependant, la densité de population y est assez faible car la paroisse n'est constituée que de quelques rangs. Les terres agricoles prédominent au sud alors qu'au



nord on y retrouve de très vastes étendues marécageuses de chaque côté de la rivière.

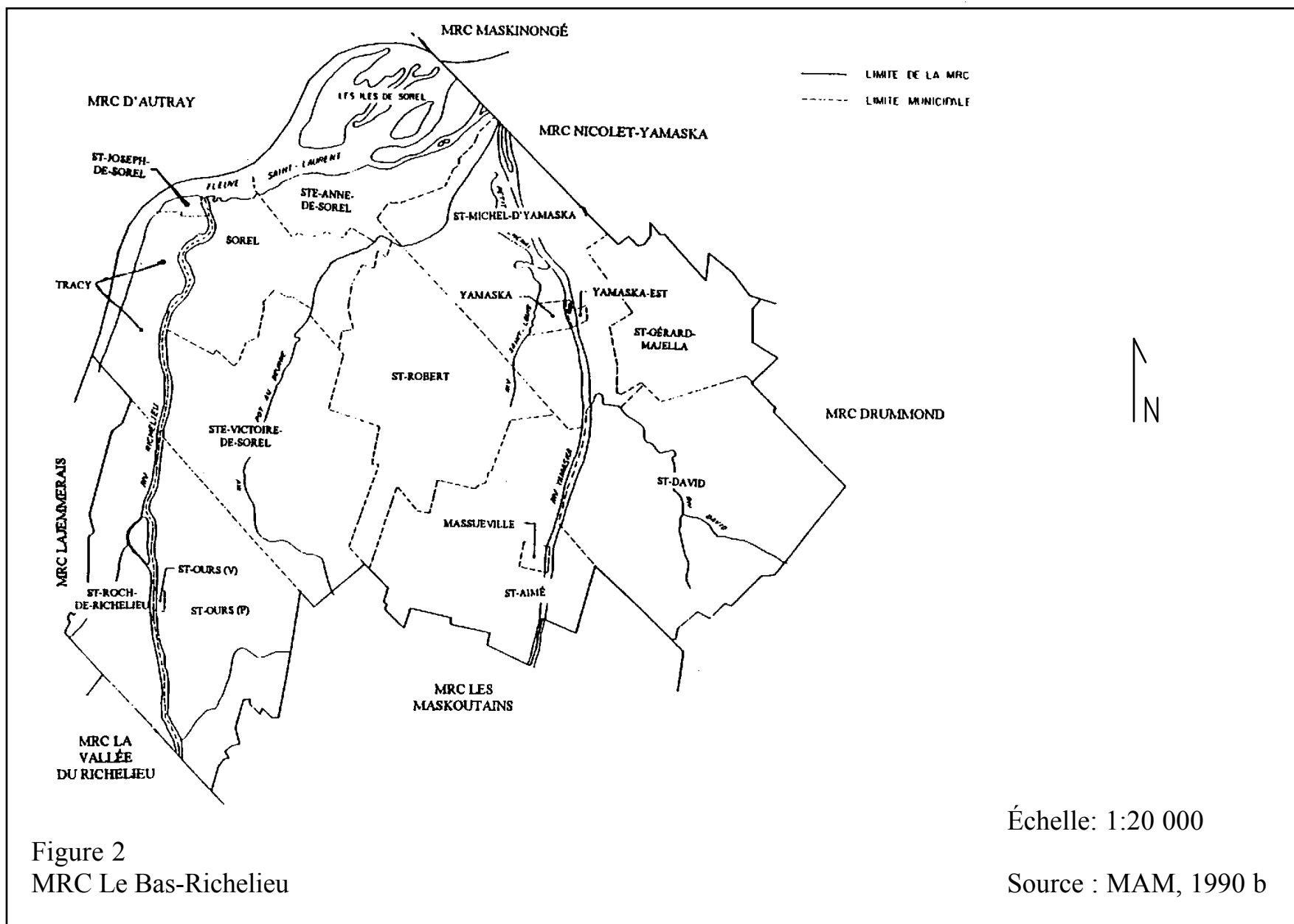


Figure 2  
MRC Le Bas-Richelieu

Échelle: 1:20 000

Source : MAM, 1990 b

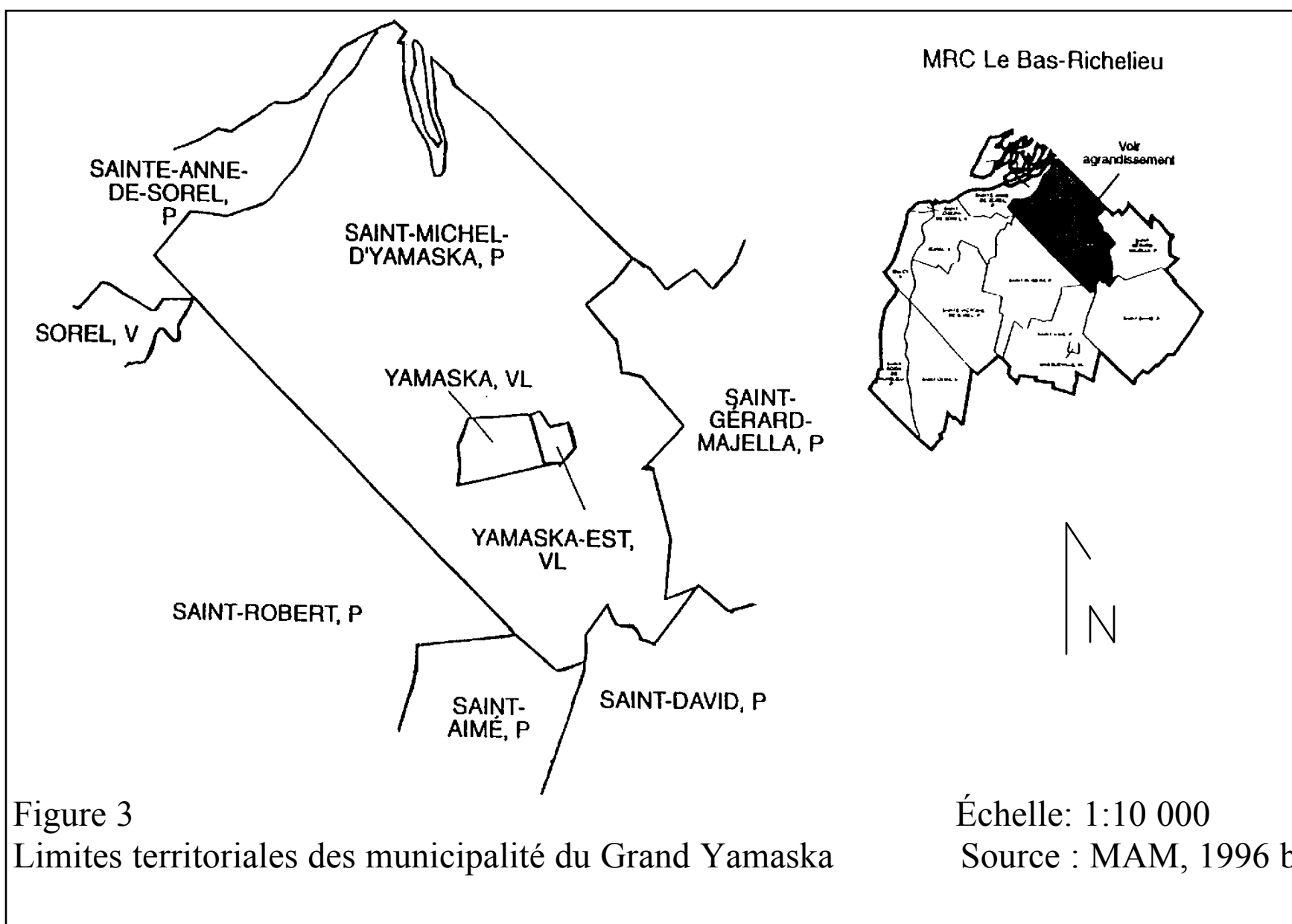


Figure 3  
Limites territoriales des municipalité du Grand Yamaska

Échelle: 1:10 000  
Source : MAM, 1996 b

Tableau 6

	Population (h.)	superficie (km <sup>2</sup> )	densité de population (h./km <sup>2</sup> )
Saint-Michel-d'Yamaska	1040	71,33	14,6
Yamaska	460	2,36	194,9
Yamaska-Est	265	0,52	509,6
Total	1765	74,21	23,8

Il est intéressant de noter que lors de la fondation de Yamaska, en 1727, il n'y avait que le village de Yamaska et la paroisse de Saint-Michel-d'Yamaska. Ce n'est qu'en 1951, à la suite de nombreux problèmes d'ordre "politique" que le village a été scindé en deux, soit une entité politique de chaque côté de la rivière. Cette guerre de clocher est omniprésente de nos jours.

Les municipalités du Grand Yamaska n'en sont pas à leurs premières démarches en ce qui concerne les regroupements municipaux. Déjà en 1990, bien avant que le ministère des Affaires municipales ne dépose une politique de renforcement des institutions municipales, les villages de Yamaska et Yamaska-Est avaient fait une étude de regroupement (MAM, 1990). Une étude sur l'impact fiscal du regroupement avait été effectuée par le ministère des Affaires municipales. Le document mentionne que la charge fiscale des résidents de la nouvelle municipalité serait diminuée d'environ 10%. Par contre, aucune des municipalités concernées n'a donné suite à cette étude.

En 1996, c'était au tour de Yamaska et de Saint-Michel-d'Yamaska de procéder à une étude de fusion (MAM, 1996). Le document était en quelque sorte une étude d'impact et présentait les avantages et les

inconvénients du regroupement des deux municipalités. Les principaux avantages concernaient l'élimination d'un conseil municipal, la subvention de regroupement et la réduction du compte de taxes. Pour ce qui est des inconvénients, le regroupement impliquait une période d'adaptation et un peu plus de travail pour les fonctionnaires qui auraient eu à harmoniser la réglementation municipale. Une fois de plus, les deux parties ne sont pas allées plus loin.

À la suite de ces deux tentatives infructueuses que l'on ne peut qualifier d'échec, on pourrait dire que le processus qui mène au regroupement de deux ou plusieurs municipalités est itératif. En fait, on apprend de ses erreurs pour finalement en arriver à une entente juste et équitable pour toutes les parties impliquées.

Pour la première fois en 1997, les trois municipalités du Grand Yamaska ont demandé une étude de faisabilité à la suite du programme du ministère des Affaires municipales. Cette fois, les municipalités sont plus motivées que jamais à réaliser le regroupement. Par contre, la présence de trois municipalités distinctes fait en sorte que le processus menant au regroupement se déroule plus lentement qu'à l'habitude.

### 1.11 Pertinence du sujet

Pour ce qui est de la pertinence, ce mémoire devrait permettre de mieux comprendre le déroulement d'une fusion municipale. Aussi, il sera possible de relever les aspects positifs et négatifs des regroupements municipaux. Finalement, on pourra mesurer

l'appréciation ou le degré de satisfaction des personnes concernées face au regroupement dans le cas du Grand Yamaska.

Du point de vue des résultats, le sondage devrait nous permettre d'identifier les aspects ou les facteurs qui ont le plus contribué au regroupement du Grand Yamaska. À notre avis, ces facteurs sont probablement liés au secteur financier.

### 1.12 Les objectifs de la recherche

Les objectifs de cette recherche sont les suivants :

- évaluer le degré de satisfaction à l'égard de la fusion municipale du Grand Yamaska ;
- sonder la population cible au moyen d'un questionnaire ;
- procéder à une analyse descriptive des résultats obtenus.

### 1.13 Hypothèse de recherche

À la lumière de la revue de la littérature portant sur le sujet des fusions municipales au Québec, voici notre hypothèse de recherche :

Les réactions ou le degré de satisfaction survenant lors du processus de fusion municipale du Grand Yamaska sont liés principalement aux services, aux finances et à l'administration municipale.

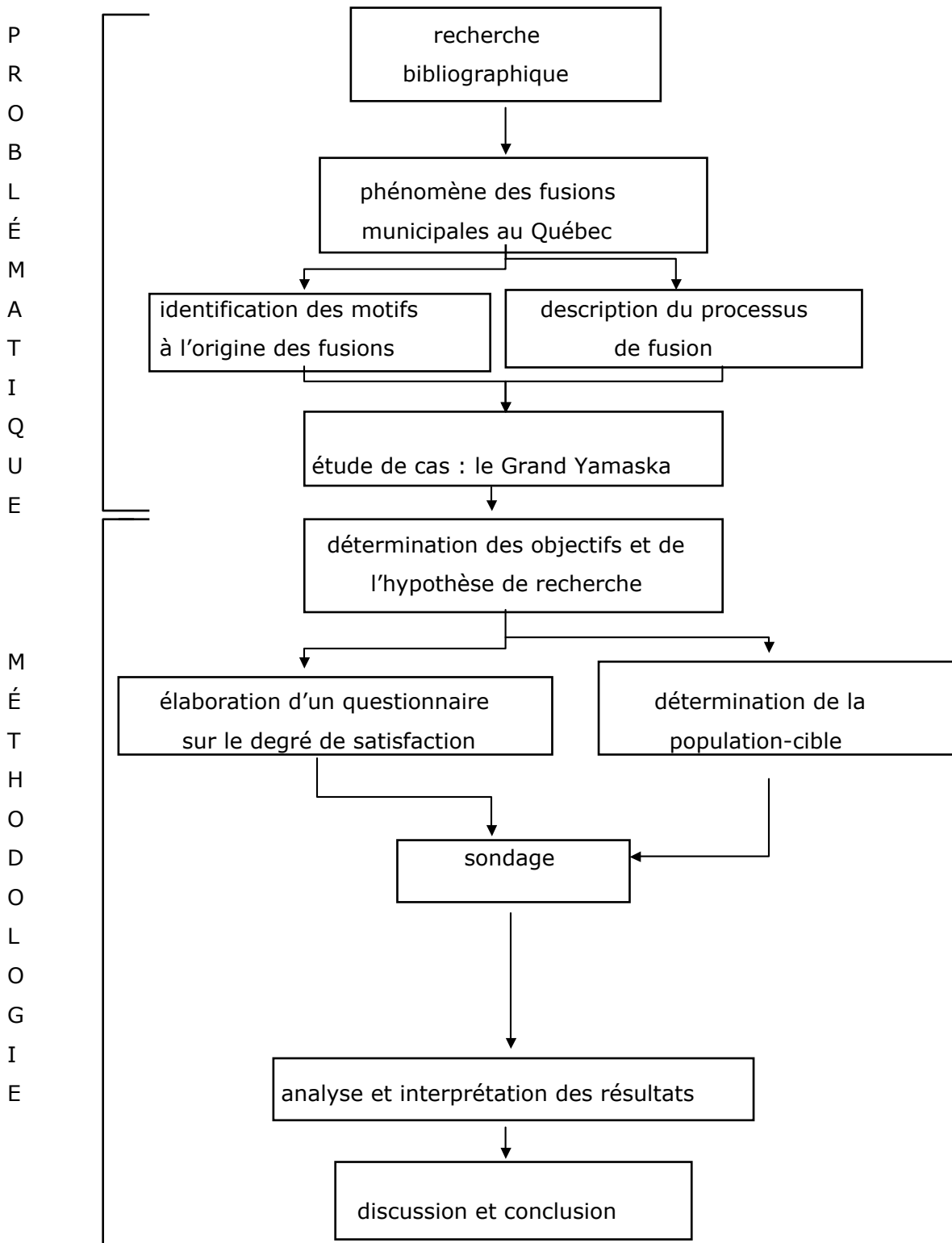
## CHAPITRE 2. Méthodologie de travail

Afin de pouvoir atteindre les objectifs poursuivis par cette recherche, valider ou infirmer l'hypothèse de recherche, il faut élaborer une méthodologie précise de travail. La démarche proposée permettra de répondre le plus adéquatement à nos questions. En fait, le principal outil consiste en un sondage d'opinions à partir duquel il sera possible d'effectuer une analyse de contenu de même qu'une analyse statistique. La figure 4 représente l'organigramme détaillé de notre recherche.

La section problématique de l'organigramme sera décrite brièvement car elle a fait l'objet du chapitre précédent. Le deuxième chapitre traite de la méthodologie et sera présenté en détails à cette section.

Figure 4

ORGANIGRAMME DE LA RECHERCHE





## 2.1 La revue de littérature

### 2.1.1 Recherche bibliographique

Cet élément constitue la première partie de la recherche. Il est nécessaire d'effectuer une revue de la littérature sur le sujet afin de bien comprendre ses enjeux. La majorité des écrits sur le sujet proviennent du ministère des Affaires municipales du Québec. Ces documents se divisent en deux grandes catégories ; les documents qui portent sur les regroupements en général et les études de regroupement antérieures effectuées pour les municipalités du Grand Yamaska. Des mémoires de maîtrise, des notes de cours et différents sites internet ont aussi été consultés. Cette étape préliminaire permet aussi de se familiariser avec tout ce qui a été écrit sur le sujet.

La revue de la littérature est destinée à approfondir nos connaissances sur le sujet ainsi que préciser les éléments que nous connaissons déjà et ce, même si nous avons une vague idée de la problématique relative à ce sujet.

### 2.1.2 Phénomène des fusions municipales au Québec

Cette section présente une définition du regroupement municipal. De plus, on fait état de l'historique québécois relatif à ce phénomène de plus en plus au cœur des discussions. Pour terminer cette partie, la typologie des municipalités est présentée sous forme détaillée.

### 2.1.3 Identification des motifs à l'origine des fusions

Les motifs invoqués par le ministère des Affaires municipales dans sa politique de renforcement des institutions municipales sont présentés de même que les motifs énoncés par les municipalités en faveur du regroupement. Les éléments négatifs du regroupement sont aussi traités sous le thème des difficultés rencontrées par les municipalités.

## 2.2 Le sondage d'opinion

Le sondage élaboré devrait nous permettre de cerner ce que les élus et les fonctionnaires du Grand Yamaska pensent du regroupement de leur municipalité. Ce sondage aux questions variées est inspiré d'un sondage que le ministère des Affaires municipales avait expédié aux municipalités regroupées depuis 1990. Le sondage élaboré dans le cadre de cette étude est adapté à la situation particulière du Grand Yamaska dans le but de confirmer ou d'infirmer l'hypothèse de recherche.

### 2.2.1 Le sondage du ministère des Affaires municipales

Le sondage était le premier exercice d'évaluation établi par le ministère en ce qui concerne les regroupements municipaux. Les résultats du sondage sont présentés dans un rapport qui comprend quatre parties. En premier lieu, il est question du contexte général des regroupements municipaux. Ensuite, le rapport présente les objectifs visés par le sondage de même que la méthodologie employée. Les résultats du sondage font l'objet de la troisième partie. Pour terminer, le document fait état des recommandations. Ce sondage permettait

une appréciation juste de la situation afin d'améliorer notamment l'assistance technique du ministère.

### 2.2.2 Le pré-test

Le questionnaire a été élaboré à partir d'un questionnaire du MAM et pour cette raison, un pré-test ne s'avérait pas nécessaire. Toutefois, ce dernier a été adapté à la situation du Grand Yamaska et c'est pour cette raison que le questionnaire a été soumis à un groupe restreint de citoyens bien au fait du processus de regroupement. Ces répondants ont répondu correctement aux diverses questions et aucune ambiguïté ne fut soulevée.

### 2.2.3 Le questionnaire

Du point de vue méthodologique, le questionnaire sera présenté aux secrétaires-trésoriers des trois municipalités pour s'assurer que ce dernier soit distribué à la population cible. Tout au long de la période à laquelle il était possible de remplir le questionnaire, un suivi a été effectué pour obtenir le plus grand nombre de répondants. Toutefois, le questionnaire était auto-administré par les répondants. Le sondage réalisé auprès des élus et fonctionnaires du Grand Yamaska devrait nous permettre de valider ou non notre hypothèse de recherche.

Le questionnaire est un instrument très utile pour la recherche en sciences humaines notamment. Son élaboration peut affecter le déroulement ultérieur de l'enquête. Dans le but d'élaborer un questionnaire adéquat, il faut faire attention à la nature des questions posées, à leur ordre de même qu'à leur formulation.

D'abord, le questionnaire contient huit questions fermées et deux questions ouvertes. La présence de ces deux techniques permet de connaître l'opinion du répondant (questions ouvertes) tout en évitant de trop nuancer les réponses (questions fermées).

L'ordre des questions est aussi importante. Les premières questions sont d'ordre général et par la suite on aborde de grands thèmes comme les motifs, les problèmes rencontrés et les changements futurs. Les questions sont d'ailleurs regroupées selon ces grands thèmes. Le questionnaire se termine avec deux questions ouvertes qui amènent le répondant à vraiment donner son opinion sur le sujet après avoir répondu à des questions fermées où les réponses sont plus ou moins suggérées bien qu'il y ait toujours le choix "autre".

La formulation des questions doit être claire, précise et adaptée à la situation du Grand Yamaska. Énoncer les questions de façon affirmative et personnalisée sont réputées être des procédures bénéfiques pour favoriser un taux de réponse plus élevé (Bellalite, 1994, p.53)

#### 2.2.4 Les questions

La première question requiert l'identification du répondant pour laquelle il indique la municipalité d'où il provient et son statut (annexe 1).

Les trois questions suivantes veulent faire ressortir la volonté des élus et de citoyens de réaliser le regroupement des trois municipalités du Grand Yamaska.

Incidentement, la seconde question vise à évaluer si le regroupement leur semble positif pour leur municipalité. Le choix des réponses est établi sur une échelle de valeur à quatre points passant de très positif à négatif.

La troisième question consiste à vérifier si les citoyens de la municipalité semblent en faveur du regroupement. À nouveau, les réponses sont établies sur une échelle de valeur variant de très en faveur à pas du tout en faveur.

La quatrième question est destinée à préciser les principaux motifs pour lesquels la municipalité semble prête à procéder à une étude de regroupement. Les motifs suggérés dans la liste sont tirés du questionnaire du ministère des Affaires municipales soumis aux municipalités regroupées depuis 1990. Il s'agit des ententes intermunicipales déjà conclues, des subventions de regroupement offertes par le gouvernement, des résultats des études de regroupement antérieures, de la volonté politique des élus en place, du fait d'avoir été ciblé par la politique du MAM de 1996, des pressions des citoyens et pour avoir une meilleure position dans la région.

Les questions 5 et 6 concernent les problèmes rencontrés lors du processus de regroupement, soit pendant les négociations et lorsque ce dernier sera effectué.

Ainsi, la cinquième question vise à évaluer l'importance relative de chacun de ces problèmes lors de la période de négociation précédant le regroupement. Le choix de réponse est déterminé sur une échelle de valeur passant de très important à nul. Les problèmes présentés sont nombreux. Ils traitent des différents niveaux de taxation, du partage

du remboursement des dettes, de l'utilisation des surplus accumulés, de la représentation au niveau du conseil, du choix du nom de la nouvelle municipalité et des conflits politiques.

Le même genre de question était destiné à évaluer l'importance relative de chacun des problèmes mentionnés à la suite du regroupement et à les estimer sur une échelle de valeurs variant de très important à sans importance. Les problèmes énoncés traitent de la confection du nouveau budget, du nouveau rôle d'évaluation, des modifications aux règlements municipaux, de la réorganisation administrative et de la conciliation des besoins des citoyens des anciennes municipalités.

Comme pour la question précédente, les problèmes pour lesquels les répondants devaient indiquer le niveau d'importance proviennent du questionnaire du MAM. Étant bien au courant des enjeux dans le Grand Yamaska, seuls les problèmes susceptibles d'être soulevés ont été retenus.

La septième question était destinée à vérifier si le ministère des Affaires municipales appuie convenablement les municipalités dans leur démarche de regroupement. La question consistait tout simplement à demander si l'assistance technique du MAM est adéquate. Le choix de réponse repose sur une échelle de valeur variant de tout à fait adéquate à inadéquate.

Les deux questions suivantes amènent le répondant à porter une réflexion sur l'avenir. En effet, ces questions concernent les changements futurs qu'apportera la nouvelle municipalité.

Ainsi, la huitième question consiste à déterminer la nature des changements significatifs que devrait entraîner le regroupement. Cette question amène le répondant à se prononcer sur les taxes, les dépenses, le service de la dette, les services municipaux et sur le nombre d'employés municipaux.

La neuvième question est destinée à vérifier si le regroupement peut entraîner la municipalité constituée à entreprendre de nouveaux projets. Le répondant devait se prononcer par oui ou non.

Pour terminer, la dernière question est d'ordre général. Elle demande au répondant s'il a des commentaires à émettre sur le sujet.

### 2.3 Population cible

Dans le cas de la présente étude, nous allons sonder l'ensemble de la population cible puisqu'elle est relativement restreinte. En effet, elle se compose des maires, des secrétaires, des échevins et des quelques fonctionnaires municipaux des trois municipalités du Grand Yamaska. Cela représente moins de 30 personnes. De cette façon, il nous sera possible d'obtenir un plus grand nombre de renseignements au sujet du regroupement du Grand Yamaska. Cependant, il nous est impossible de prédire le taux de participation.

La population cible ne se compose que des élus et fonctionnaires municipaux. En effet, bien que les citoyens aient le droit d'émettre des commentaires sur le sujet, ils ne disposent d'aucun pouvoir dans le processus de regroupement municipal. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'ils ne sont pas consultés. De plus, très peu de citoyens ont

une connaissance approfondie des implications du regroupement. Par conséquent, peu de personnes seraient en mesure de répondre adéquatement à ce questionnaire.

## 2.4 Traitement de l'information

Le questionnaire contient des questions ouvertes et fermées. Il y aura donc deux types d'analyse utilisées. En premier lieu, les questions ouvertes seront compilées grâce à l'analyse de contenu. Cette dernière permet de regrouper les réponses à l'aide de mots clés sous différents thèmes. De cette façon, il sera possible de tirer une interprétation des questions ouvertes.

Pour ce qui est des questions fermées, l'analyse descriptive sera utilisée. Cela permettra de distinguer les éléments de réponse qui sont le plus souvent ressortis et ainsi en faciliter l'interprétation. De plus, il sera possible de regrouper les questions par grands thèmes abordés ou même regrouper les réponses par provenance en vue de comparer les réactions des répondants selon les municipalités.

## 2.5 Période à l'étude

La période à l'étude s'est déroulée à l'automne 2000. Les questionnaires ont été distribués pour l'assemblée du conseil municipal du mois d'octobre. Les répondants étaient invités à répondre au questionnaire le plus rapidement possible. La cueillette des questionnaires complétés s'est effectuée au cours des mois de novembre et décembre 2000.



### CHAPITRE 3. Présentation et analyse des résultats

En vue de recueillir l'information, on a suivi un processus strict comprenant cinq grandes phases (Bellalite, 2000).

- 1- Le chercheur doit obtenir les ententes de collaboration avec les milieux concernés. Dans notre cas, il s'agissait de contacter les secrétaires-trésorières des trois municipalités du Grand Yamaska afin de pouvoir distribuer le questionnaire.
- 2- Obtenir la collaboration volontaire des individus. Pour que le questionnaire soit le plus révélateur possible, il fallait que le plus grand nombre de personnes y réponde mais sans imposer d'obligations.
- 3- Exercer le maximum de contrôle sur la situation de recherche. Tout au cours de la période où le questionnaire devait être complété, un suivi a été effectué afin que les questions soient bien comprises et qu'un grand nombre de gens participe à l'étude.
- 4- Assurer l'intégrité des activités de recherche selon le plan établi. La réalisation du questionnaire au sujet de la satisfaction des élus face au regroupement était au nombre des objectifs de la recherche et cadre donc dans le plan de recherche élaboré au premier chapitre.
- 5- Résoudre les problèmes au fur et à mesure qu'ils se présentent. Lors de la collecte d'informations, le principal problème origine de la municipalité de Yamaska-Est où les élus étaient réticents face au questionnaire en raison de leur désaccord à l'égard de la fusion municipale.

Notre analyse sera divisée en deux parties car nous avons obtenu des données quantitatives et des informations qualitatives. L'analyse quantitative se sert de valeurs numériques alors que l'analyse qualitative a recours aux mots comme unité d'analyse (Bellalite, 2000).

L'analyse quantitative utilisée comporte un volet descriptif et un volet inférentiel. L'analyse qualitative à laquelle on a recours repose sur l'analyse de contenu.

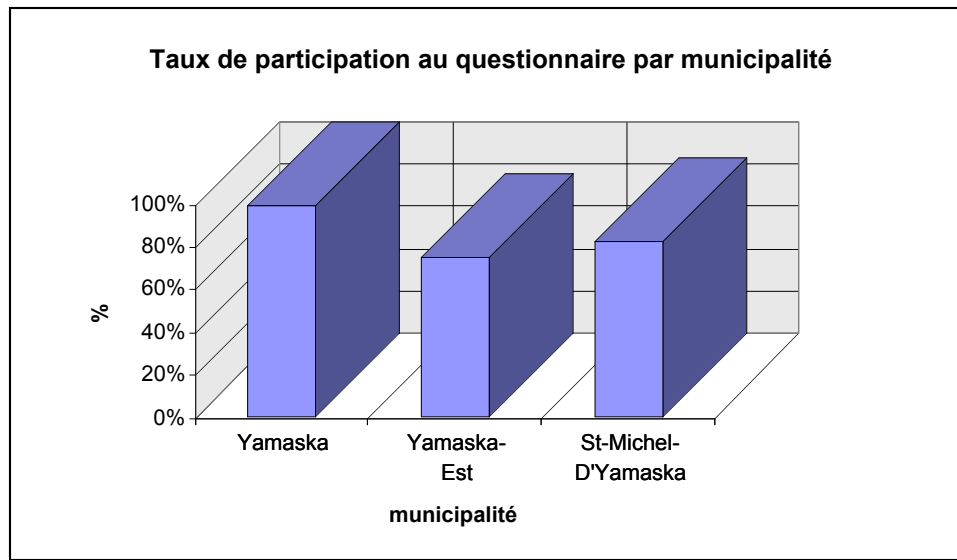
### 3.1 La population interrogée

Le territoire à l'étude est composé de trois municipalités comportant chacune un conseil municipal. Comme les citoyens ne sont pas impliqués dans le processus de fusion, la population cible est considérablement réduite. Ainsi, seuls les élus et fonctionnaires municipaux la constitue. Il est donc question de trois (3) maires, de dix-huit (18) conseillers et de trois (3) secrétaires-trésorières. L'inspecteur municipal est commun aux trois municipalités mais ne réside pas sur le territoire. Pour cette raison, il ne fera pas partie de la population cible. Il s'agit donc de vingt-quatre (24) personnes au total.

### 3.2 Le taux de réponse au questionnaire

Comme on l'a déjà mentionné, vingt-quatre (24) questionnaires ont été distribués, soit huit (8) dans chaque municipalité du Grand Yamaska. Au total, vingt et une (21) personnes ont bien voulu y répondre. Le taux de participation est différent selon les municipalités.

Figure 5



Source personnelle.

La figure 5 nous montre le taux de participation par municipalité. Comme on peut le constater, la municipalité de Yamaska nous a offert un taux de 100%. À Yamaska-Est, six (6) répondants sur une possibilité de huit (8) ont bien voulu répondre au questionnaire. Une personne n'a pas voulu répondre en raison de son opposition au projet de fusion. Une seconde personne n'a pas non plus complété le questionnaire parce qu'elle préférait s'en abstenir. À Saint-Michel-d'Yamaska, une seule personne s'est abstenue. Le taux de participation a donc été de sept (7) sur huit (8), soit 82,5%.

Les répondants sont majoritairement des hommes (18/21) et leur profil d'âge est le suivant :

40-49 ans	9
50-59 ans	9
60 ans et plus	3

Source personnelle.

### 3.3 Présentation et analyse des résultats

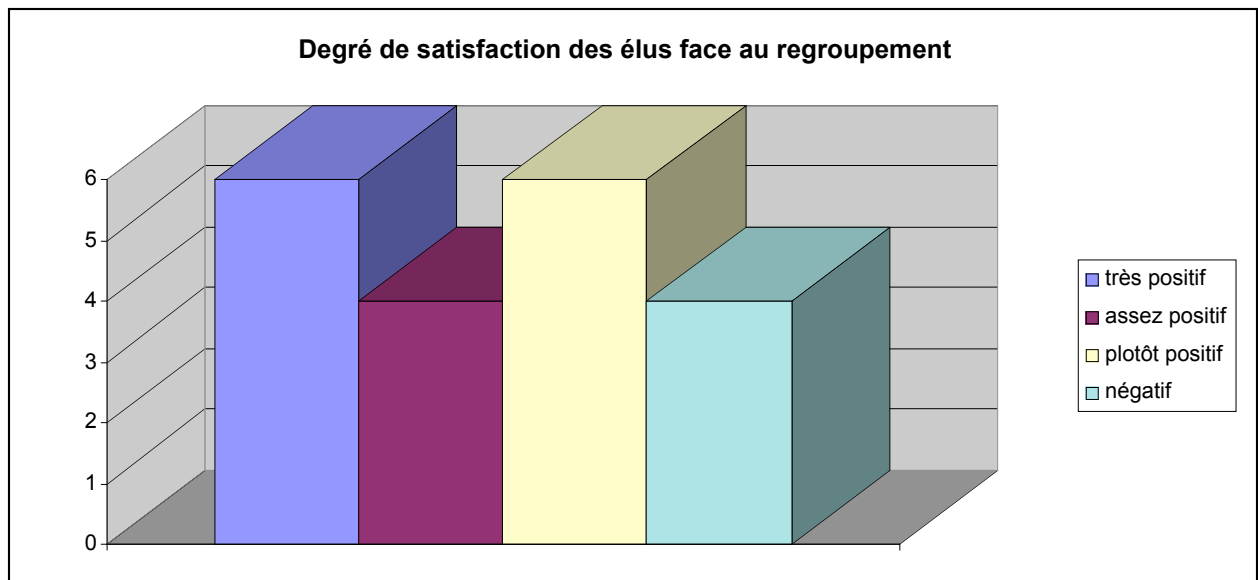
L'analyse repose sur les questionnaires complétés et sera traitée question par question. Comme les répondants proviennent de trois municipalités distinctes, on procédera d'abord à une analyse globale pour le Grand Yamaska suivie d'une analyse pour chacune des municipalité afin de relever les différences d'opinion. Enfin, il nous sera possible de dresser un commentaire global sur les résultats obtenus. Il est difficile de dégager une tendance grâce aux techniques statistiques conventionnelles car il ne s'agit pas de données à proprement parler quantitatives. Le mode sera retenu car il détermine la valeur numérique qui apparaît le plus souvent dans la distribution (Annexes 2 – 5).

Question 1: Croyez-vous que le regroupement serait positif pour votre municipalité ?

Cette question ne nous a pas permis de définir une tendance précise au niveau du Grand Yamaska. Toutefois, on peut remarquer que très peu de répondants trouvent que le regroupement serait négatif pour leur municipalité. En effet, seulement 4 personnes sur 21 ont répondu en ce sens. La figure suivante illustre les résultats obtenus.

Figure 6

Degré de satisfaction des élus face au regroupement



Source personnelle.

Pour cette question, les classes "très en faveur" et "plutôt en faveur" sont équivalentes.

L'analyse par municipalité nous permet de mieux déterminer les grandes tendances et de relever les différences d'opinion sur la fusion. Les réponses obtenues à la première question nous permettent de distinguer la tendance que prennent les trois municipalités face au regroupement.

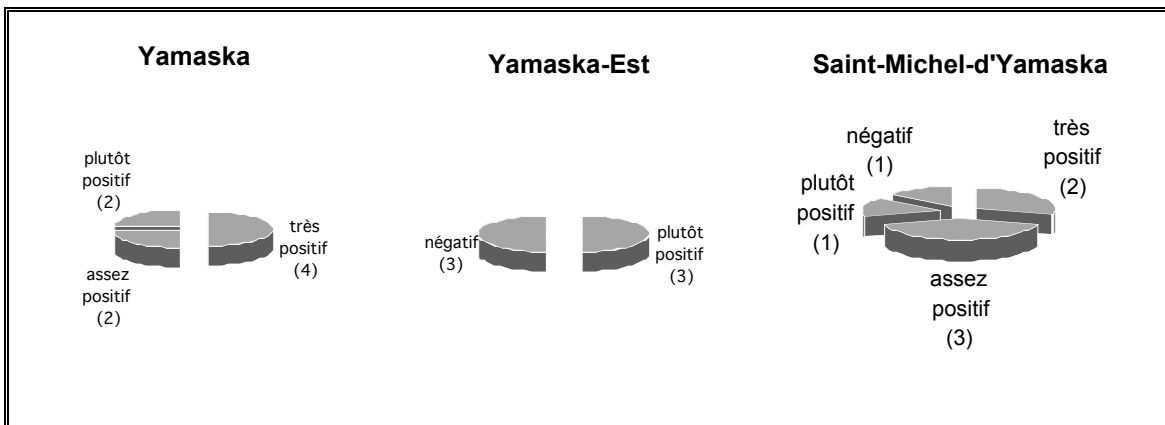
Tout d'abord, la municipalité de Yamaska est la plus favorable à la fusion avec huit réponses positives, à divers degrés cependant. La catégorie "très positif" a été cochée à quatre reprises. Deux personnes se sont montrées assez positives et deux autres plutôt positives au projet. Cette municipalité est d'ailleurs à l'origine de la première demande d'étude de regroupement.

La municipalité de Saint-Michel-d'Yamaska révèle des réponses plus partagées mais quand même assez favorables au projet. Six des sept répondants ont inscrit des choix positifs. La catégorie qui a obtenu le plus de réponse est "assez positif" (3). La catégorie "très positif" a été cochée deux fois. Une personne s'est révélée plutôt positive. Une autre a indiqué qu'elle était opposée au projet.

Pour terminer, la municipalité de Yamaska-Est est la moins en faveur du regroupement. On pourrait même mentionner qu'elle s'oppose au projet. Des six répondants, la moitié a indiqué que le regroupement serait "plutôt positif" pour leur municipalité. L'autre moitié a mentionné que le projet serait "négatif". C'est d'ailleurs cette municipalité pour laquelle nous avons eu le plus de difficulté à recueillir les questionnaires complétés. Le tableau suivant illustre les résultats obtenus par municipalité.

Figure 7

Degré de satisfaction des élus face au regroupement (par municipalité)



Source personnelle.

Question 2 : Selon vous, les citoyens semblent-ils en faveur du regroupement ?

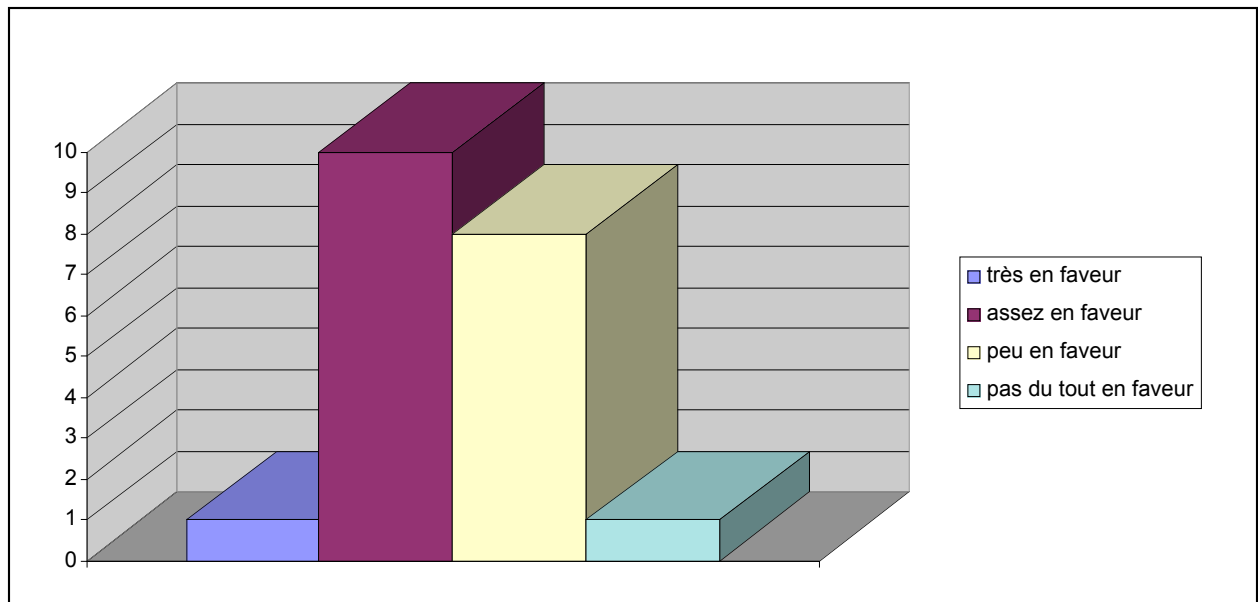
Bien que les citoyens n'aient aucun pouvoir sur l'avenir de leur municipalité, il est important pour les élus de réaliser le projet en accord avec les gens, si ce n'est que pour leur avenir en politique ou pour la perception que les citoyens ont d'eux. Il est certain que les résultats obtenus sont similaires aux résultats de la question précédente. Par contre, certaines petites variations sont notables.

Pour le Grand Yamaska, les citoyens seraient majoritairement "assez en faveur" du regroupement, selon les répondants. En effet, ce choix obtient la majorité des réponses, soit dix. Ce qui en fait la classe modale. Ensuite, près de 8 répondants ont opté pour la catégorie "peu en faveur". Bien que ce choix représente un point de vue moins positif au regroupement, il n'en reste pas moins que ces personnes pensent quand même que les citoyens verraient le regroupement de façon quelque peu positive.

Les choix de réponses "très en faveur" et "pas du tout en faveur" n'ont obtenu qu'une seule réponse chacune. Cela nous permet de dire que les citoyens ne seraient pas opposés totalement au projet tout en n'y apposant pas leur appui inconditionnel, toujours selon les répondants. Il nous est donc possible de conclure que les citoyens sont pour ainsi dire moyennement en faveur de la fusion de leur municipalité avec les deux localités voisines. La figure suivante illustre les résultats obtenus.

Figure 8

Volonté des citoyens face au regroupement (Grand Yamaska)



Source personnelle.

Malgré des réponses assez groupées, certaines différences sont notables pour chaque municipalité. Yamaska est celle où les gens seraient le plus en faveur de la fusion. À Saint-Michel-d'Yamaska, les réponses sont plus partagées tandis que Yamaska-Est constitue la municipalité où les citoyens sont les moins en faveur du regroupement, toujours selon les répondants.

Tout d'abord, à Yamaska toutes les réponses obtenues sont en faveur du regroupement mais à des degrés différents. La majorité des répondants (5) disent que les citoyens sont "assez en faveur" de la fusion tandis que deux ont répondu "peu en faveur" et un "très en faveur". Selon les répondants, les citoyens partageraient leur désir d'effectuer le regroupement car il serait positif pour leur municipalité.

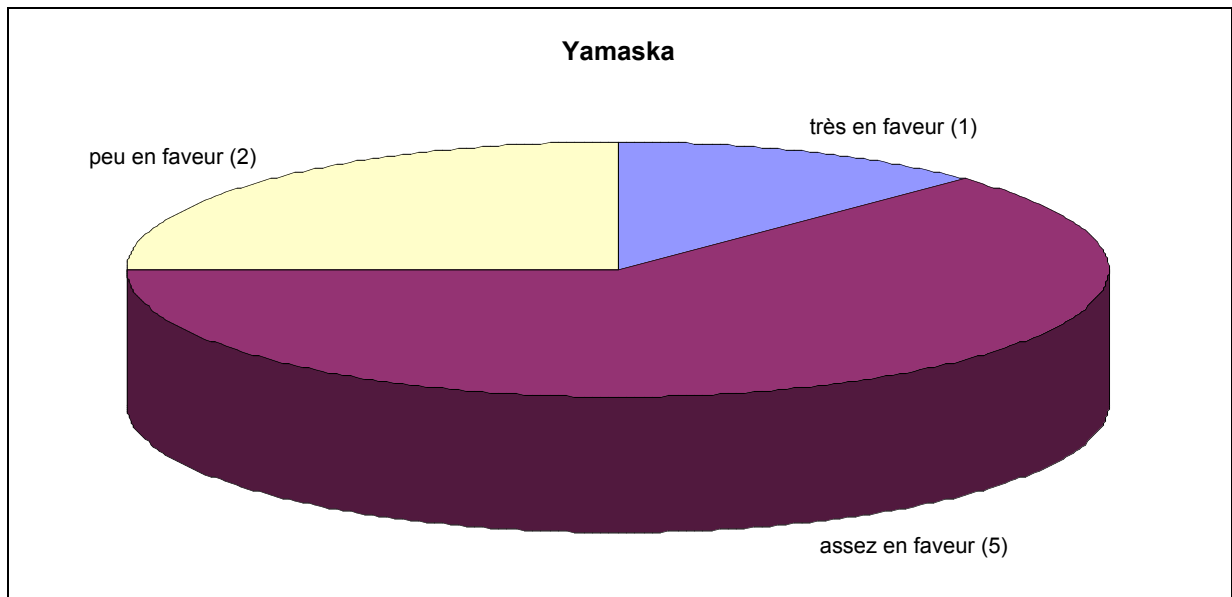


Les gens de Saint-Michel-d'Yamaska seraient un peu plus divisés sur le sujet. Toutefois, le mode est quand même "assez en faveur" avec cinq réponses sur sept. Par contre, deux répondants ont mentionné que les citoyens seraient "peu en faveur" ou "pas du tout en faveur" pour la fusion. Cela nous laisse croire que des citoyens de cette municipalité ne seraient pas convaincus que le regroupement serait bénéfique pour leur localité. Par contre, la majorité des citoyens serait quand même en faveur du projet, toujours selon les répondants.

La municipalité où le projet de fusion serait le moins apprécié est Yamaska-Est. Les répondants sont d'ailleurs unanimes sur la question. L'ensemble des citoyens se dirait "peu en faveur" du regroupement. Cela reflète bien la pensée des élus qui ne sont pas convaincus du tout des bienfaits de la fusion. Par contre, les citoyens ne seraient pas tout à fait opposés au projet mais il resterait beaucoup de travail à faire afin de les convaincre du bien-fondé du regroupement. Les graphiques suivants illustrent, selon les répondants, la perception des citoyens des trois municipalités à l'égard de la fusion.

Figure 9

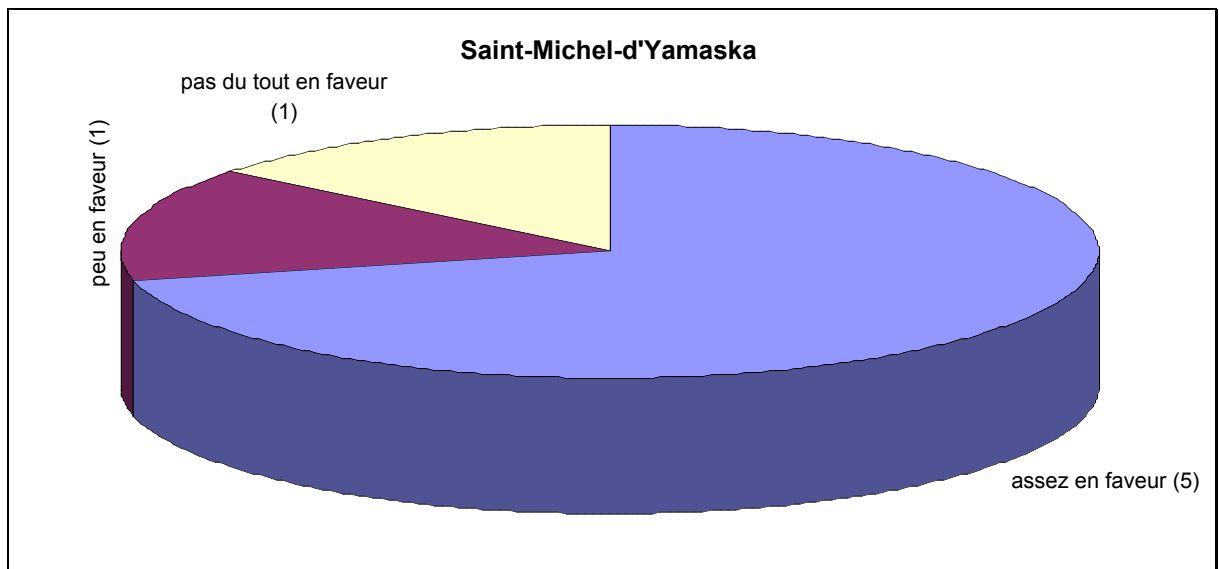
Volonté des citoyens de Yamaska face au regroupement



Source personnelle.

Figure 10

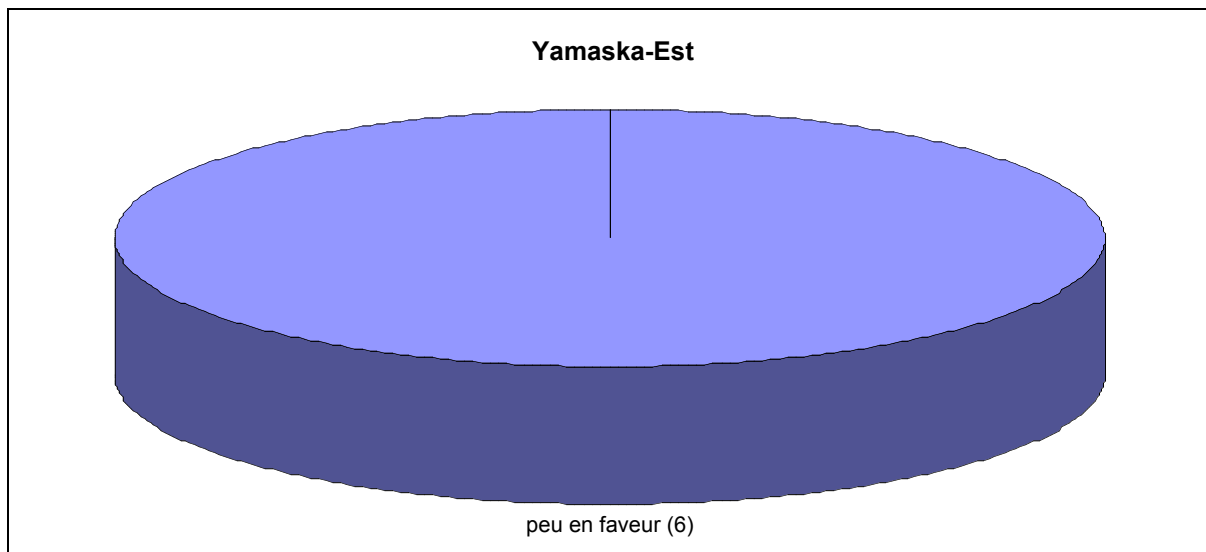
Volonté des citoyens de Saint-Michel-d'Yamaska face au regroupement



Source personnelle.

Figure 11

Volonté des citoyens de Yamaska-Est face au regroupement



Source personnelle.

Question 3 : Quels sont les principaux motifs qui ont incité votre municipalité à procéder à une étude de regroupement ?

Le répondant devait indiquer les deux principaux motifs. Le motif principal devait être indiqué par un "1" et le second par un "2". Une liste d'éléments était suggérée tout en laissant la place aux motifs "autres". Cette liste comprend les motifs suivants :

- Les ententes intermunicipales déjà conclues ;
- Les subventions de regroupement offertes par le gouvernement ;
- Les résultats des études de regroupement antérieures ;
- La volonté politique des élus en place ;
- Le fait d'avoir été ciblé par la politique de consolidation des communautés locales de 1996 ;
- Les pressions des citoyens ;
- Pour avoir une meilleure position dans la région ;
- Autres raisons (précisez).

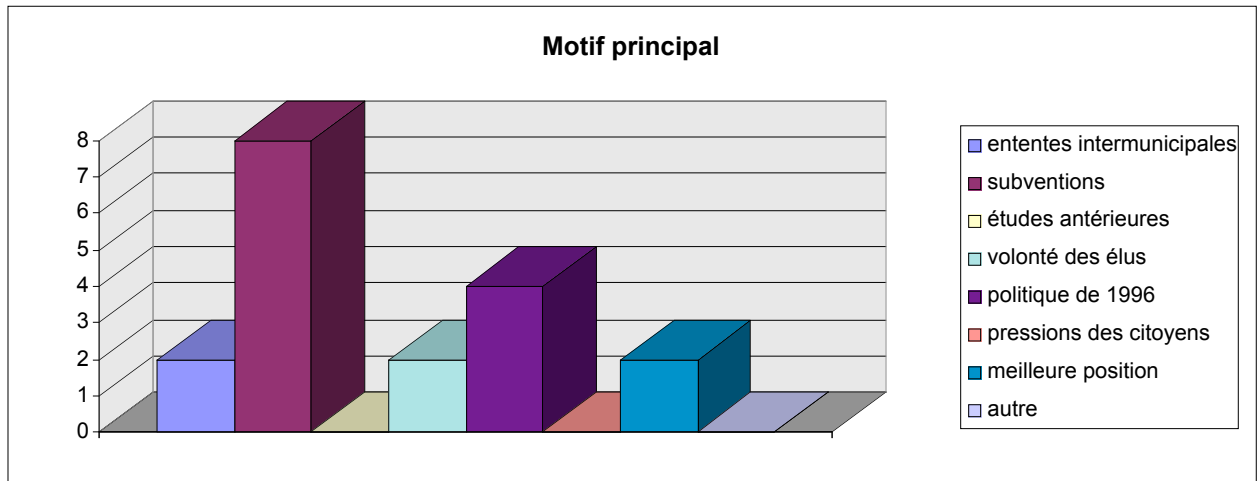
Pour ce qui est du Grand Yamaska, les réponses sont très variées. Toutefois, certaines grandes tendances sont identifiables. Tout d'abord, pour ce qui est des motifs principaux, ce sont les subventions de regroupement offertes par le gouvernement qui viennent en tête. Ce n'est pas surprenant quand on sait que les principaux enjeux de la fusion concernent les aspects financiers. Les subventions de regroupement permettront à la nouvelle municipalité de vivre une période de transition financièrement rentable. Ce motif a obtenu près de la moitié des réponses, soit huit.

Ensuite, le fait d'avoir été ciblé par la politique de consolidation des communautés locales de 1996 du ministère des Affaires municipales a eu une assez grande importance auprès des élus municipaux. Quatre personnes ont mentionné que ce motif serait le plus important en vue de procéder à une étude de fusion. Cela va de soi quand on pense que cette politique vise notamment à aider financièrement les municipalités qui se regroupent.

Pour terminer, trois autres items ont été choisis deux fois chacun comme motif principal. Les ententes intermunicipales déjà conclues, la volonté politique des élus et le fait d'avoir une meilleure position dans la région seraient aussi d'excellentes raisons d'effectuer le regroupement selon les répondants.

Figure 12

## Les motifs principaux en faveur du regroupement



Source personnelle.

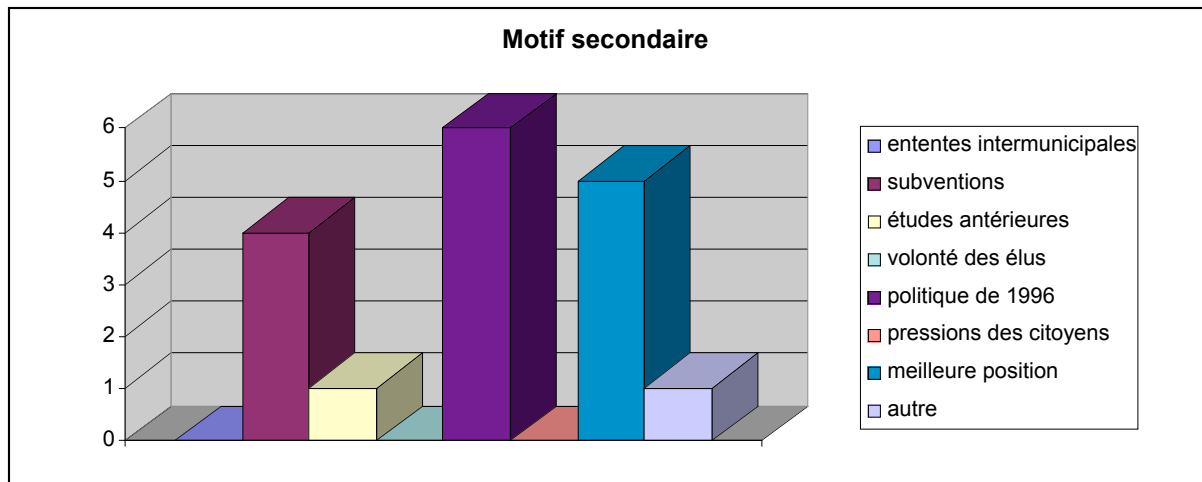
Pour ce qui est du second motif en importance, celui qui a obtenu le plus de réponses est le fait d'avoir été ciblé par la politique de consolidation des communautés locales de 1996. Six répondants, soit près du tiers, ont mentionné que cette raison serait la deuxième plus importante lorsqu'il a été question de procéder à une étude de fusion. Les élus croient aussi que la nouvelle municipalité aurait une meilleure position dans la région car ce motif a été choisi à cinq reprises. En effet, le Grand Yamaska possédera le plus grand territoire de la MRC Le Bas-Richelieu tout en ayant une population comparable aux autres municipalités rurales de cette dernière. Le second motif désigne les subventions de regroupement offertes par le gouvernement, retenu quatre fois. À nouveau, l'aspect financier domine même pour le deuxième motif en importance.

Pour terminer, deux autres motifs ont été choisis une fois chacun. Il s'agit des résultats des études de regroupement antérieures et une personne a coché la catégorie autre. Le répondant était invité à

préciser son motif et celui-ci a mentionné que sa municipalité a été amenée à procéder à une étude de fusion de force par le gouvernement.

Figure 13

Les motifs secondaires en faveur du regroupement

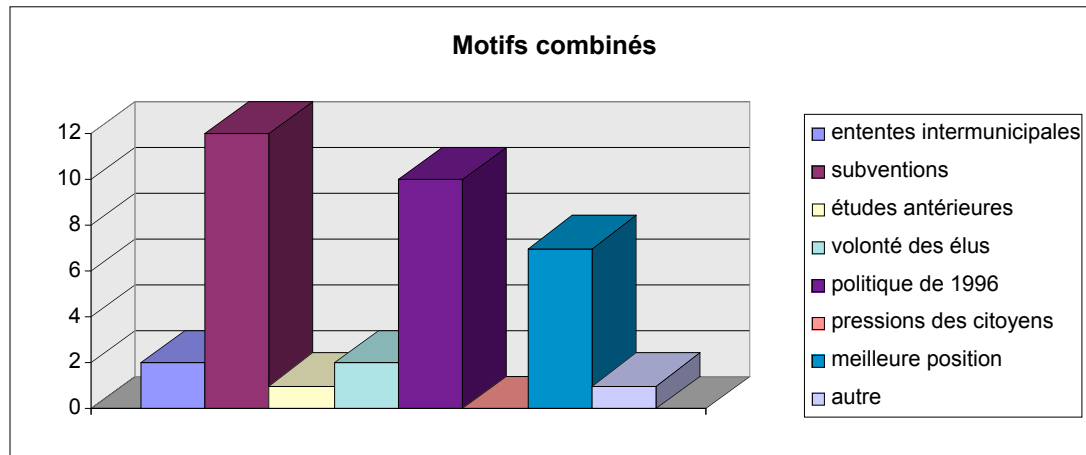


Source personnelle.

Si on combine les motifs de premier et de deuxième ordres, les subventions de regroupement constitue le critère le plus incitateur à procéder à une étude de fusion. Douze répondants ont choisi ce motif tandis que dix ont mentionné que le fait d'avoir été ciblé par le gouvernement serait un bon incitatif.

Figure 14

## Les motifs en faveur du regroupement



Source personnelle.

Maintenant, une brève analyse par municipalité nous permettra de mieux cerner les enjeux locaux. Bien que les grandes tendances soient assez facilement identifiables au niveau de l'ensemble des réponses obtenues, il est aussi possible de déterminer certaines caractéristiques pour chacune des trois municipalités.

À Yamaska, les motifs qui prévalent sont effectivement les subventions offertes par le gouvernement. De même, la volonté politique des élus en place a joué un rôle important lors de l'étude de regroupement. Yamaska est d'ailleurs la municipalité qui a initié le débat avec ses deux voisines. Au moment des études de fusion antérieures, Yamaska était toujours présente. Ce qui n'est pas le cas des autres municipalités. La première étude visait Yamaska et Yamaska-Est et la seconde concernait Yamaska et Saint-Michel-d'Yamaska. Le second critère est aussi différent du motif obtenu pour l'ensemble des questionnaires. Le fait d'avoir une meilleure position dans la région serait un important motif afin de réaliser la fusion pour les répondants de Yamaska.

Pour Saint-Michel-d'Yamaska, ce sont plutôt les enjeux financiers qui dominent. Le principal motif retenu concerne les subventions offertes par le gouvernement. En second lieu, le fait d'avoir été ciblé par le politique de 1996 du gouvernement semble un motif incitatif. Il est donc possible de mentionner que les motifs retenus par les élus de cette municipalité reflètent parfaitement ceux choisis en majorité par l'ensemble des élus du Grand Yamaska.

Yamaska-Est invoque les mêmes motifs mais avec une légère différence. Contrairement aux deux autres municipalités, Yamaska-Est est davantage opposé au projet de fusion. Le fait d'avoir été ciblé par le gouvernement semble le motif le plus important si on compte le nombre total de réponses obtenues. On se voit donc forcé de réaliser une étude de fusion. L'élément qui semble convaincre Yamaska-Est de réaliser la fusion serait l'apport de subventions de regroupement par le gouvernement. Ce motif est d'ailleurs celui qui a été coché le plus souvent.

Question 4 : Quelle serait pour vous l'importance relative de chacun de ces problèmes lors de la période de négociation précédant le regroupement ?

Les répondants devaient mentionner l'ampleur des problèmes rencontrés selon une échelle de valeurs à quatre points variant de très important à sans importance.

De plus, les répondants étaient invités à se prononcer sur de nombreux problèmes dont les différents niveaux de taxation, le partage du remboursement des dettes, l'utilisation des surplus

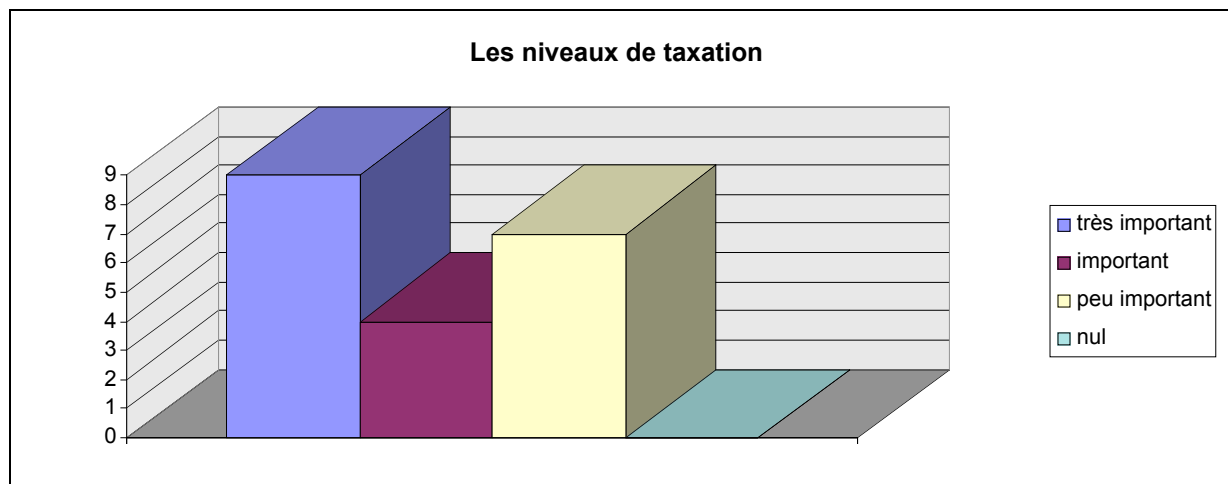


accumulés, la représentation au niveau du conseil, le choix du nom de la nouvelle municipalité et les conflits politiques.

Les différents niveaux de taxation qui existent dans les trois municipalités semblent avoir une très grande importance pour les répondants. C'est ce que près de la moitié d'entre-eux ont en effet affirmé. Si on compare les résultats obtenus pour chacune des municipalités, on se rend compte que Yamaska et Yamaska-Est sont les municipalités où ce problème serait le plus important. Seule Saint-Michel-d'Yamaska considère cette préoccupation peu importante. Cela peut s'expliquer par le fait que le taux de taxation de cette municipalité est présentement le plus élevé et qu'il est donc peu probable que celui-ci augmente après la fusion. À l'inverse, ce fait nous permet de comprendre les inquiétudes des deux autres municipalités.

Figure 15

Importance du niveau de taxation lors de la période de négociation

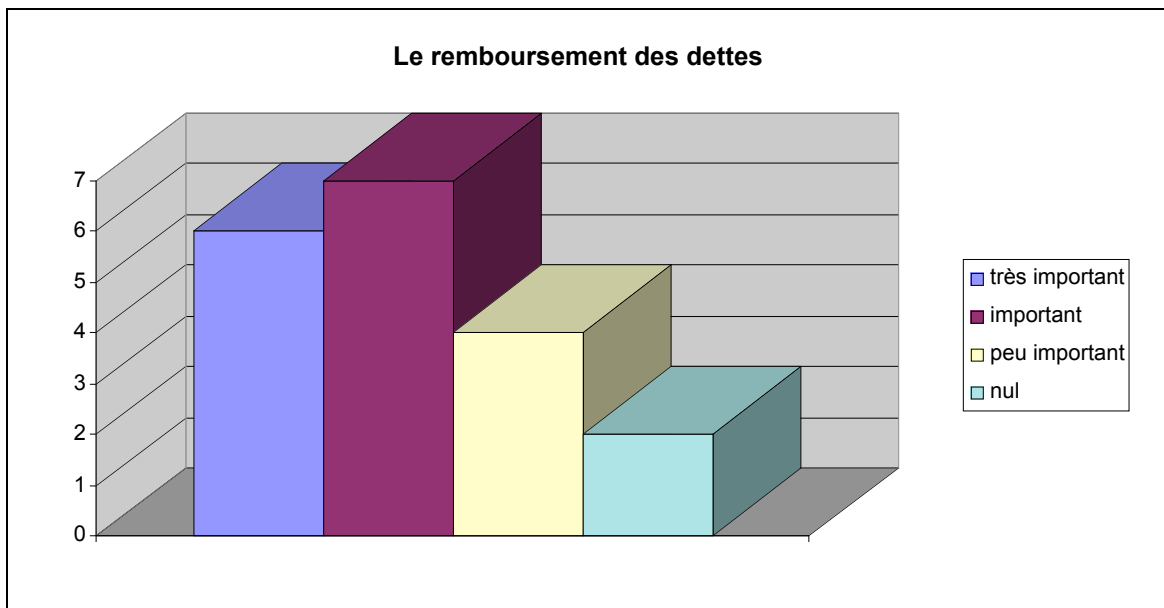


Source personnelle.

Le partage du remboursement des dettes revêt une importance moins grande que le niveau de taxation bien qu'il soit tout de même important pour les élus du Grand Yamaska. En effet, sept personnes ont coché la case "important", ce qui en fait le mode. Seule la municipalité de Saint-Michel voit différemment les choses. Selon ses répondants, ce problème serait peu important. Les deux autres municipalités sont plus préoccupées par ce fait car Saint-Michel serait la seule à contracter des dettes à long terme. Le fait d'avoir à rembourser les dettes des autres serait donc un irritant pour le processus de regroupement.

Figure 16

Importance du remboursement des dettes lors de la période de négociation

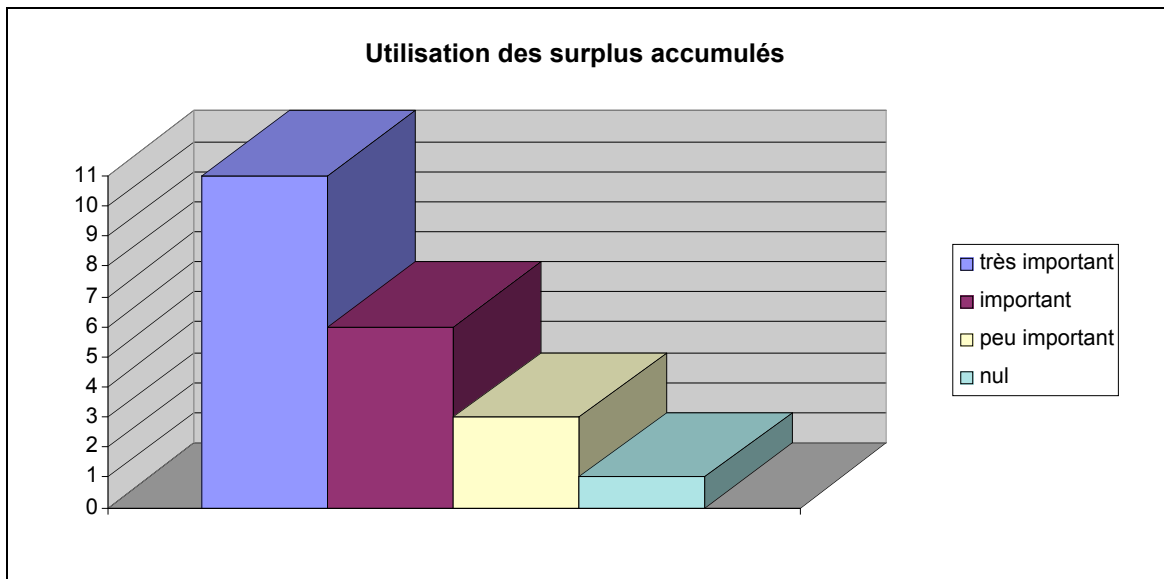


Source personnelle.

Le partage des surplus accumulés semble prendre une grande importance pour les répondants. Onze d'entre eux ont mentionné que ce problème serait très important à régler. Le choix de réponse "très important" constitue la classe modale. À lui seul, il recueille plus de la moitié des réponses. À Yamaska et Yamaska-Est, les répondants se sont aussi montrés très préoccupés par l'utilisation des surplus accumulés. À Saint-Michel, on dit que ce problème serait peu important. Cela est facile à comprendre. Contrairement aux deux autres municipalités, cette dernière ne possède pas de surplus accumulés. Du point de vue de l'aspect monétaire, il est possible de mentionner que les deux villages ne sont pas tout à fait sur la même longueur d'onde.

Figure 17

Importance de l'utilisation des surplus lors de la période de négociation



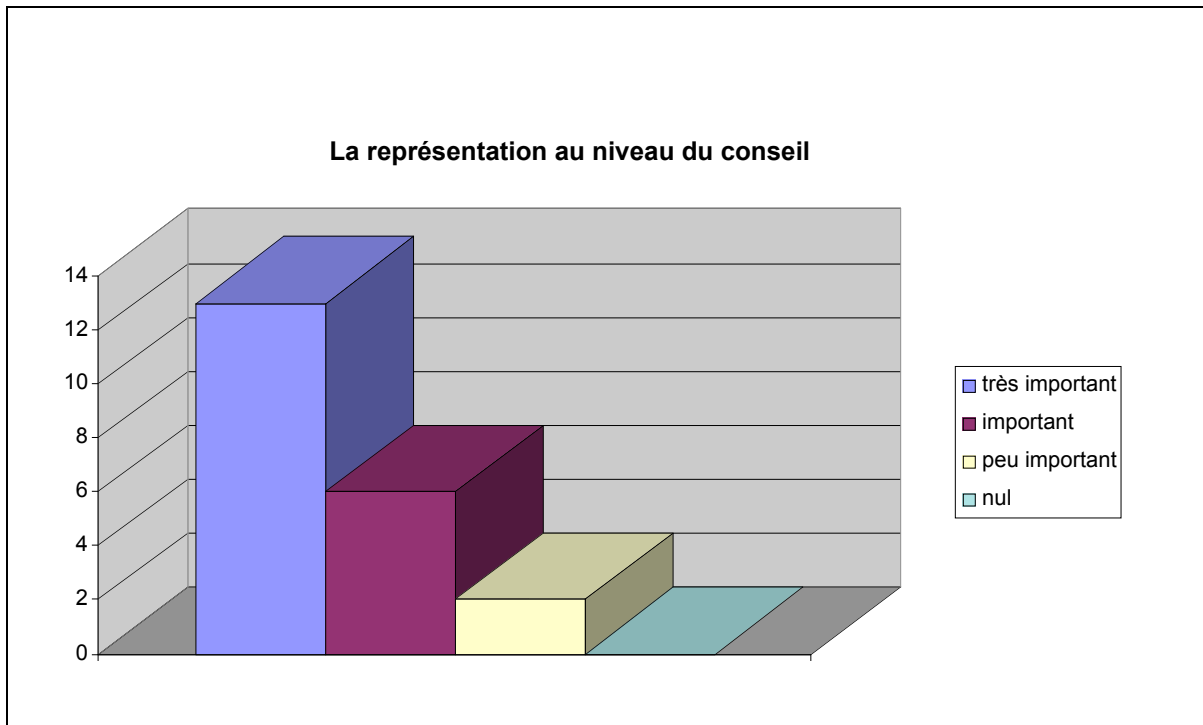
Source personnelle.

La représentation au niveau du conseil semble être un problème d'importance. Pour cette sous question, l'écart entre les réponses obtenues est le plus élevé. Les répondants sont presque unanimes pour dire que ce problème serait "très important" lors de la période de négociation précédent le regroupement. Si ce n'avait été des élus de Yamaska, les réponses obtenues auraient presque toutes été les mêmes.

En effet, à Yamaska-Est et à Saint-Michel, onze répondants ont mentionné "très important". Yamaska fait toutefois un peu fausser les données car on obtient un mode différent pour cette municipalité. Cinq personnes ont dit que ce serait un problème "important" contre seulement deux qui l'ont jugé "très important". Toutefois, on s'accorde à dire que ce problème serait probablement le plus important à régler. Toutefois, si la répartition s'établit au prorata de la population des différentes municipalités (ce qui est très probable), Saint-Michel devrait avoir trois conseillers, Yamaska deux et Yamaska-Est, un seul conseiller. Par contre le comité de transition en a décidé autrement et chacune des municipalité aura deux (2) conseillers.

Figure 18

Importance de la représentation au conseil lors de la période de négociation

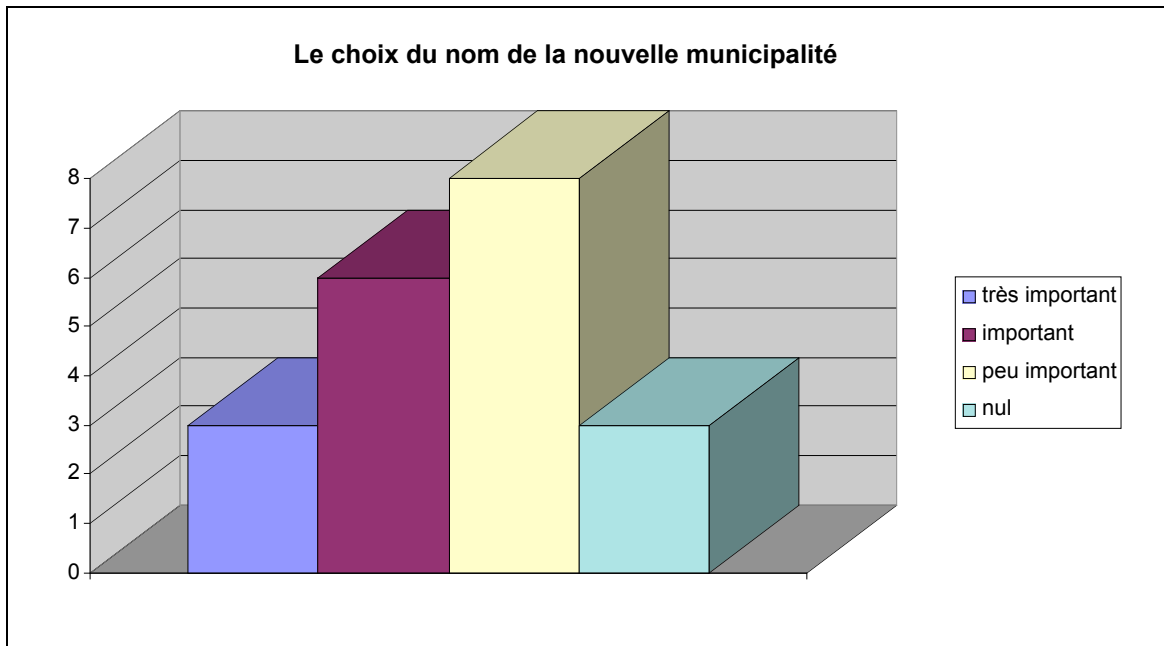


Source personnelle.

À l'opposé, le choix du nom de la nouvelle municipalité serait l'étape qui poserait le moins de difficultés. Pour cette question, la catégorie "peu importante" a récolté plus du tiers des réponses. C'est toutefois le poids de la municipalité de Yamaska-Est qui fait en sorte que ce serait peu important. À Yamaska et Saint-Michel, le choix du nom est jugé "important". Les répondants de ces deux localités sont par contre plutôt partagés sur la question. Ce qui fait en sorte qu'au cumulatif des trois municipalités, ce problème est jugé peu important. C'est à cette question que la catégorie "nul" a été le plus souvent choisi. Ce qui nous fait conclure que "Yamaska" devrait sans doute être le nom retenu. Il s'agit d'ailleurs du nom utilisé par la plupart des résidents des trois localités pour indiquer l'endroit où ils demeurent.

Figure 19

Importance du nom de la nouvelle municipalité lors de la période de négociation

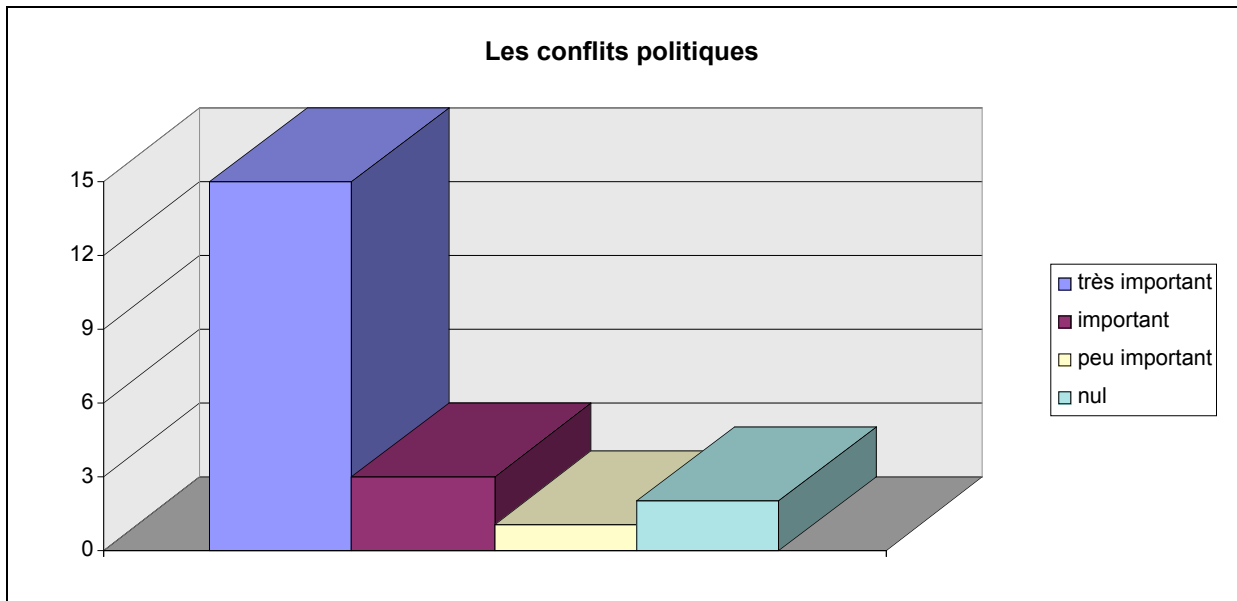


Source personnelle.

Le dernier problème n'en est pas un à régler mais un qui surviendra lors de la période de négociation. Il s'agit des conflits politiques ou en d'autres mots des luttes de pouvoir. On le sait très bien, dans les municipalités rurales, les guerres de clocher sont courantes et celles-ci seront plus que jamais exacerbées lors des négociations. C'est d'ailleurs ce qui préoccupe le plus les élus des trois localités. Il est évident que chacun voudra avoir sa part du gâteau au détriment de son voisin dans bien des cas. Cela provoquera sans doute de vives tensions. À la lumière des résultats, on peut en conclure que les répondants en sont conscients. En effet, quinze des dix-neuf répondants ont mentionné que ce problème serait "très important" lors de la période de négociation précédent le regroupement. Le mode est le même pour les trois municipalités impliquées.

Figure 20

## Importance des conflits politiques lors de la période de négociation



Source personnelle.

Question 5 : Après le regroupement, quelle serait pour vous l'importance relative de chacun des problèmes indiqués ?

Les répondants devaient évaluer l'ampleur des problèmes rencontrés sur une échelle de valeurs à quatre points passant de très important à nul ou sans importance.

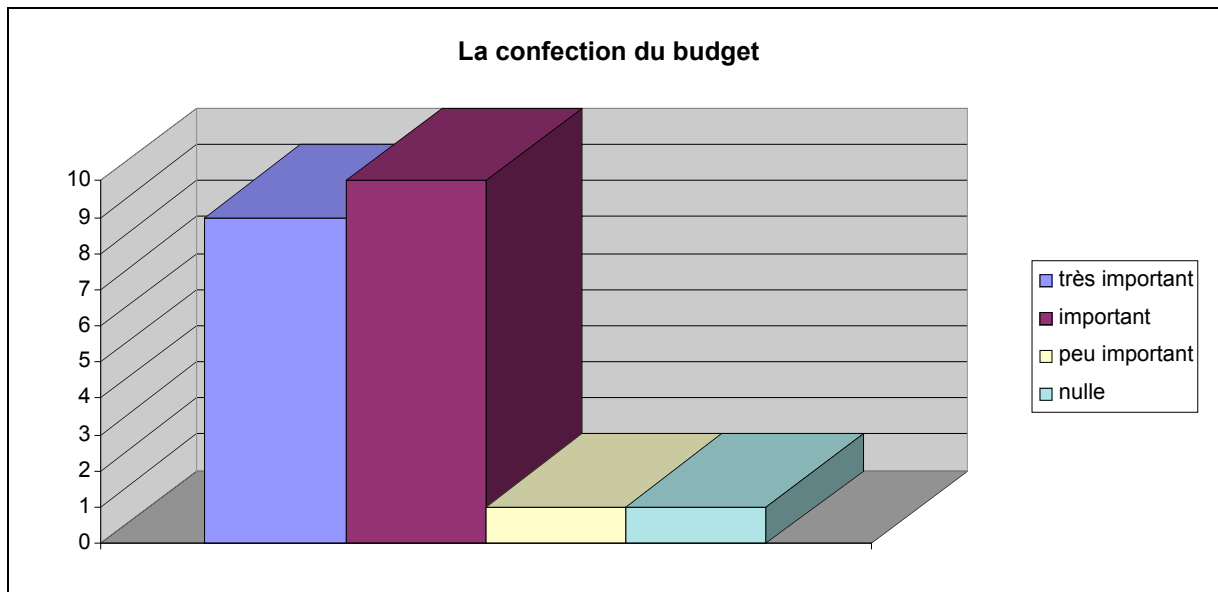
De plus, les répondants étaient invités à se prononcer sur les problèmes liés à la confection du budget, au nouveau rôle d'évaluation, aux modifications aux règlements municipaux, à la réorganisation administrative et à la conciliation des besoins des citoyens des anciennes municipalités.

La confection du budget de la nouvelle municipalité semble effrayer bien des répondants. En effet, dix-neuf des 21 répondants disent que

ce sera un problème important ou très important à régler après le regroupement. Le mode pour cette question est "important" mais ce choix ne devance que par une réponse la catégorie "très importante". Il est donc à prévoir que les élus de la nouvelle municipalité devront probablement passer plusieurs heures à la confection de leur nouveau budget. De plus, les répondants provenant des anciennes municipalités voudront probablement en avoir plus pour leur territoire respectif. La confection du premier budget de la nouvelle municipalité causera probablement diverses tensions au sein du conseil et les répondants en sont conscients. À Yamaska-Est, les gens semblent davantage préoccupés par la confection du nouveau budget. En effet, cinq répondants provenant de cette localité ont mentionné que cette étape causerait des problèmes très importants.

Figure 21

Importance relative à la confection du budget suite au regroupement



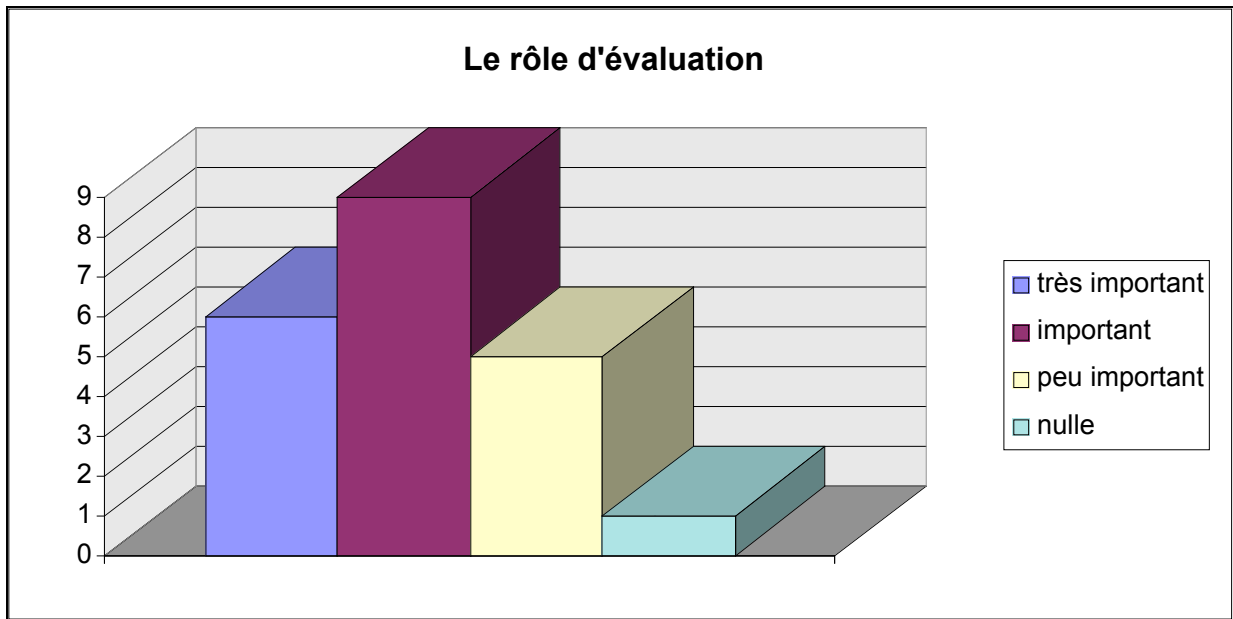
Source personnelle.



La confection du nouveau rôle d'évaluation ne semble pas trop préoccuper les élus. Les différents niveaux de taxation qui existent ne sont pas très différents d'une municipalité à l'autre. Cela explique probablement la raison pour laquelle cet aspect revêt une importance moindre que les autres facteurs à prendre en considération. Bien que le mode soit "important" pour cette question, les réponses sont variées et le tiers des répondants considère cet aspect peu important ou nul lors de la réorganisation administrative de la nouvelle entité. De ce nombre, quatre proviennent de la municipalité de Saint-Michel-d'Yamaska. C'est probablement parce que les répondants croient que cet aspect ne devrait pas trop varier pour eux.

Figure 22

Importance relative au nouveau rôle d'évaluation suite au regroupement

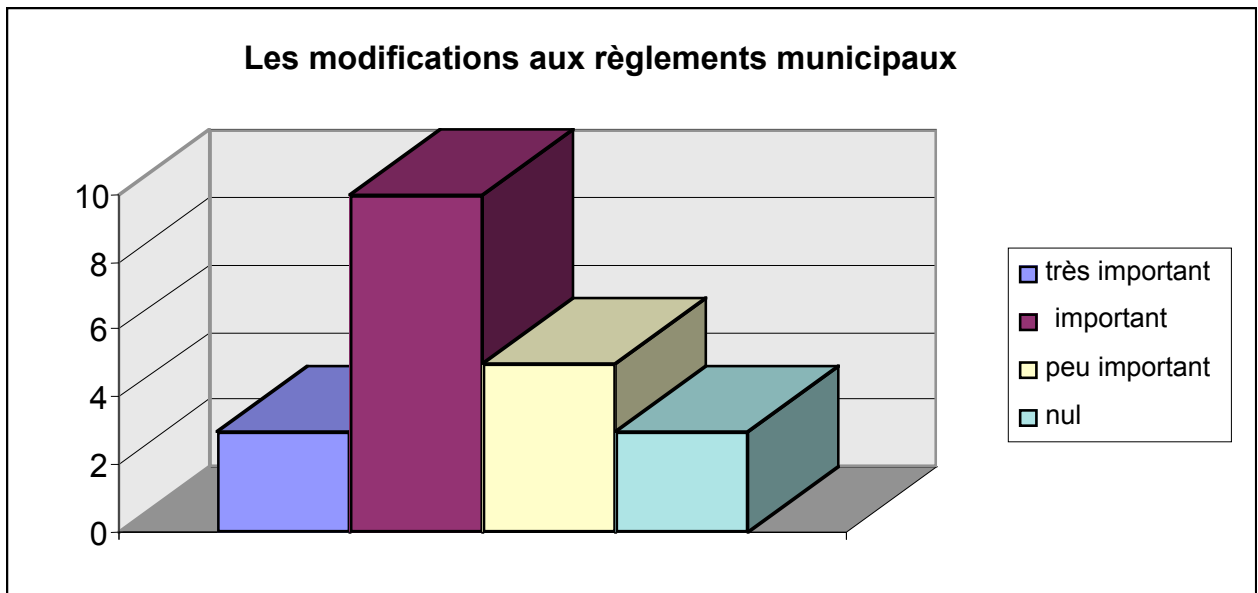


Source personnelle.

Un autre problème qui ne semble pas trop déranger les répondants concerne les modifications aux règlements municipaux. Les trois municipalités ont un inspecteur en commun. Cela explique l'uniformité dans la réglementation d'une municipalité à l'autre. Il n'y aura donc pas beaucoup de changements à apporter à ce niveau et cela fait en sorte que les répondants ne s'attardent pas beaucoup à cet aspect. Comme pour la confection du nouveau rôle d'évaluation, le mode est "important" mais les réponses sont partagées et plus du tiers des répondants considère ce problème "peu important" ou "nul". Les personnes qui ont jugé le problème "très important" proviennent de la municipalité de Yamaska-Est. Il est difficile d'en expliquer la raison. Il est possible que certains règlements à modifier les concernent davantage.

Figure 23

Importance relative aux modifications aux règlements municipaux suite au regroupement

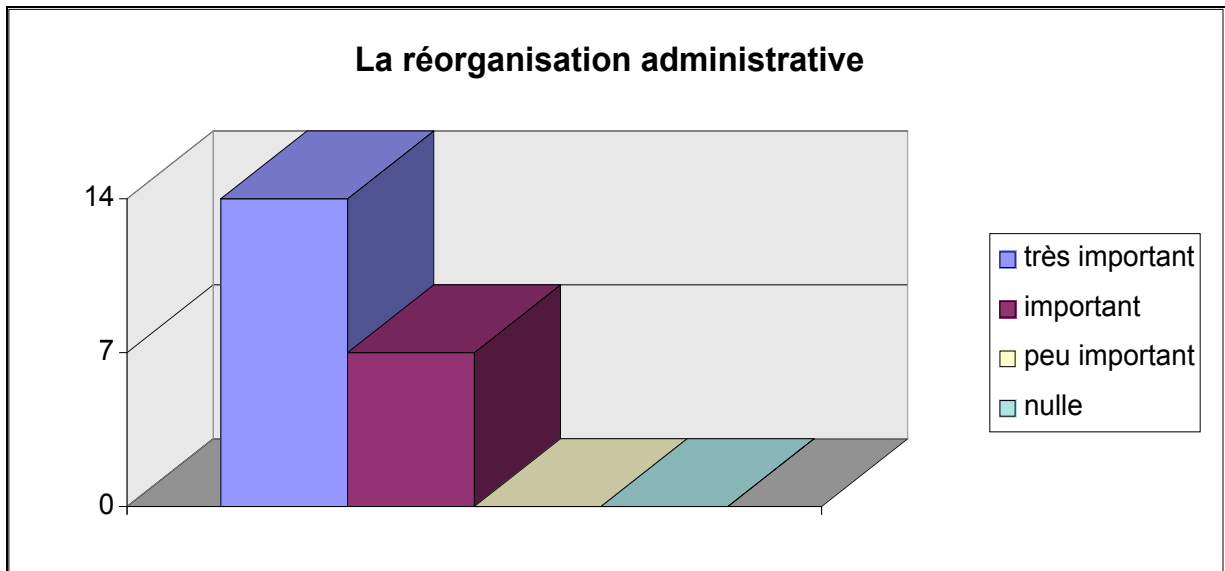


Source personnelle.

De tous les problèmes qui surviendront après le regroupement, la réorganisation administrative est celui qui préoccupe le plus les répondants. Il est possible que cela soit attribuable au fait que la majorité d'entre eux n'occuperont plus le même poste ou devront tout simplement quitter leurs fonctions. En effet, les trois conseils municipaux n'en formeront plus qu'un. De plus, les trois secrétaires-trésorières auront-elles encore un emploi après la formation de la nouvelle entité ? Le conseil de la nouvelle municipalité aura tout un défi à régler ces problèmes administratifs qui surviendront à la suite du regroupement. Sept répondants disent que les problèmes liés à la réorganisation administrative seront importants tandis que les deux tiers, soit quatorze, jugent que ceux-ci seront très importants. Des sept personnes qui considèrent ce problème «important», cinq proviennent de Yamaska. Cela veut donc dire que les deux autres municipalités sont pratiquement unanimes sur le sujet.

Figure 24

Importance relative à la réorganisation administrative suite au regroupement

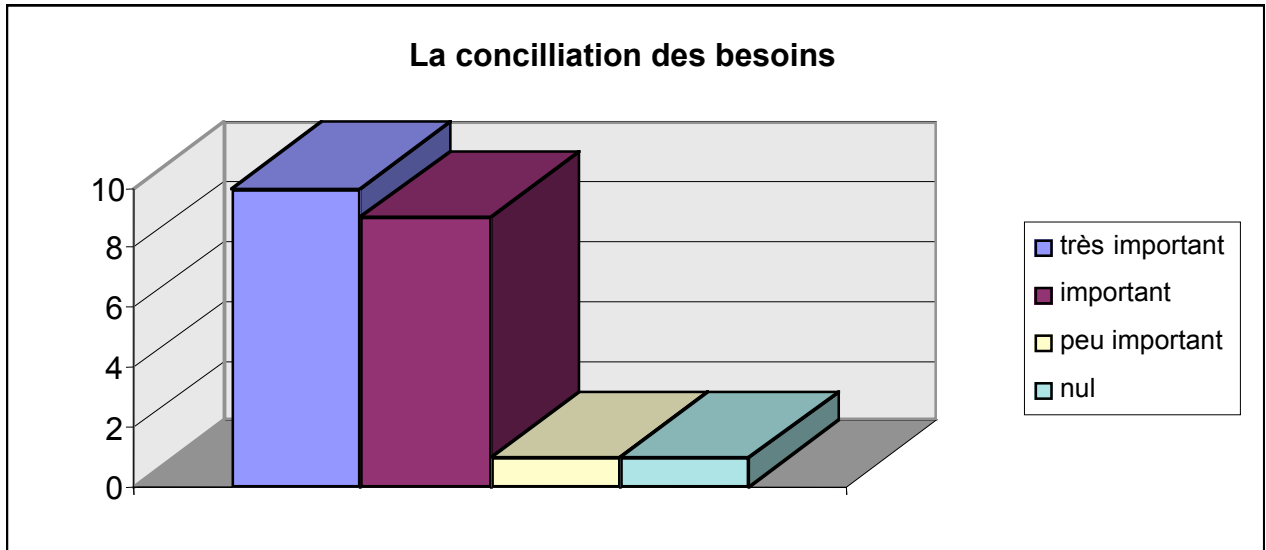


Source personnelle.

La conciliation des besoins des citoyens des anciennes municipalités surviendra tout au long des négociations à la suite du regroupement. En effet, chaque municipalité aura des besoins différents et cela est évident. Même les fusions réalisées antérieurement sont soumises aujourd'hui à des situations de la sorte. Les répondants sont conscients de cette réalité car la majorité ont mentionné que ce problème serait important ou très important. La seule municipalité qui diffère est Saint-Michel. Bien que les élus de cette municipalité trouvent ce problème important, ces derniers le considèrent toutefois moindre que leurs homologues.

Figure 25

Importance relative à la conciliation des besoins suite au regroupement



Source personnelle.

Question 6 : L'assistance technique du ministère des Affaires Municipales est-elle adéquate ?

Les répondants avaient à se prononcer à l'aide d'une échelle de valeurs à 4 points variant de tout à fait adéquate à inadéquate.

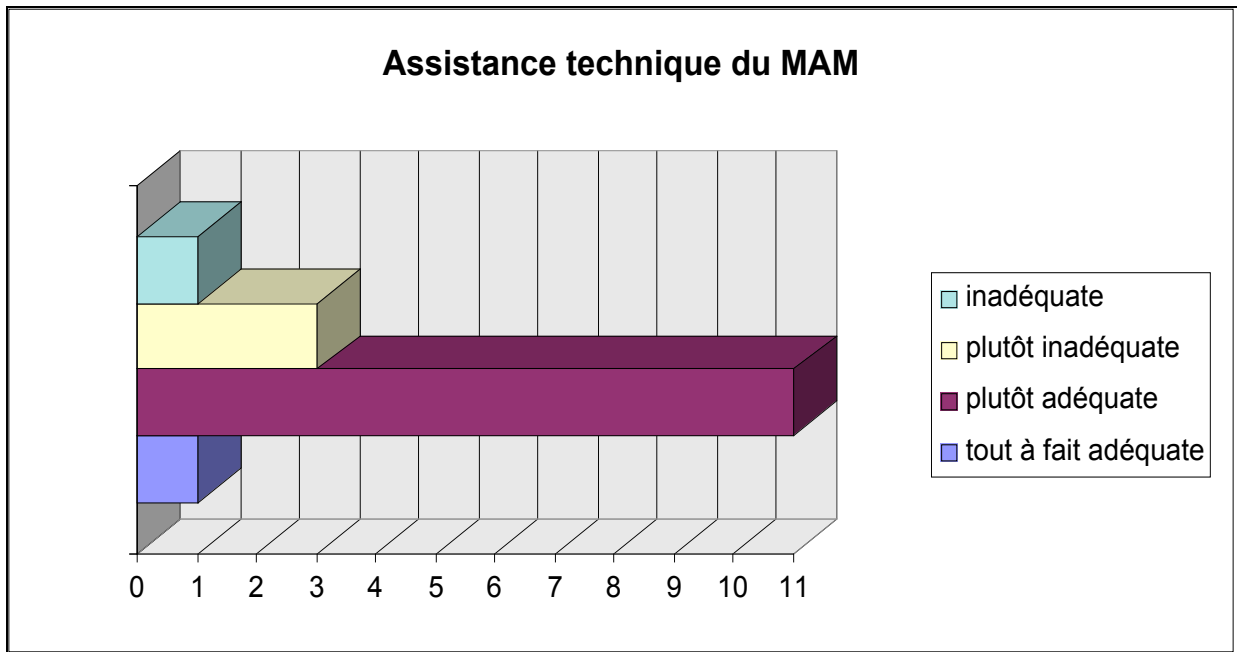
Le ministère des Affaires municipales favorise le regroupement des communautés locales et offre une assistance technique aux municipalités qui choisissent de se fusionner. Cette question avait pour but de déterminer le degré de satisfaction des municipalités face à l'assistance technique qui leur a été offerte jusqu'à présent.

Les résultats obtenus démontrent que l'assistance technique offerte par le MAM est plutôt adéquate pour la majorité des répondants. De plus, 75% d'entre eux semblent satisfaits de cette aide. Seulement un répondant considère que l'aide accordée est inadéquate. Par ailleurs,

trois répondants croient qu'il y a place à beaucoup d'améliorations car ils considèrent l'assistance technique plutôt inadéquate.

Figure 26

Degré de satisfaction face à l'assistance technique du MAM



Source personnelle.

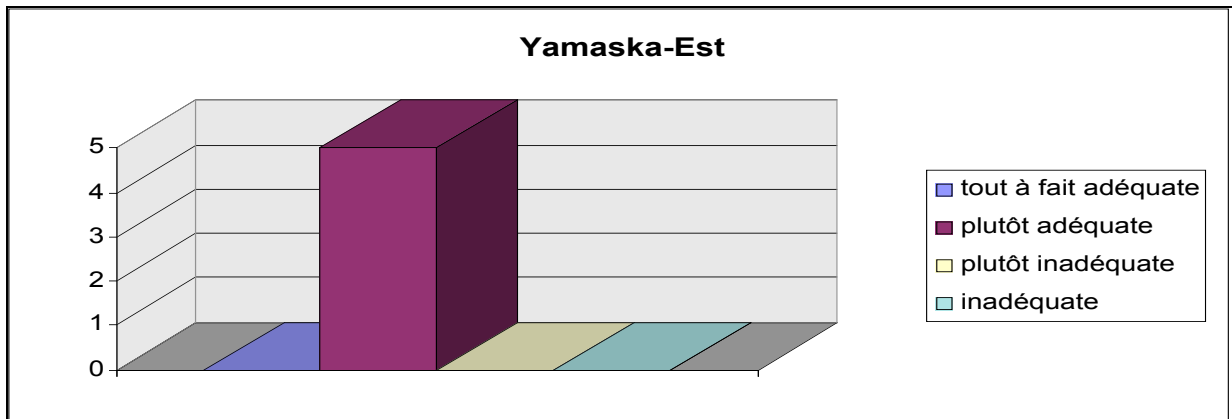
À Yamaska-Est, les répondants ont répondu à l'unanimité que l'assistance technique du ministère est plutôt adéquate. Les élus de Saint-Michel semblent partager cet avis à une exception près. En effet, un répondant de cette municipalité nous a mentionné que l'aide offerte par le gouvernement avait été inadéquate jusqu'à présent.

Pour leur part, les gens de Yamaska semblent plus partagés sur le sujet. Un peu plus de la moitié des répondants considèrent l'assistance technique adéquate tandis que les autres la considèrent inadéquate. Après avoir observé les résultats obtenus, il est possible de mentionner qu'il y a place à améliorer l'assistance technique offerte

par le ministère des Affaires municipales bien qu'en général les répondants sont quand même satisfaits.

Figure 27

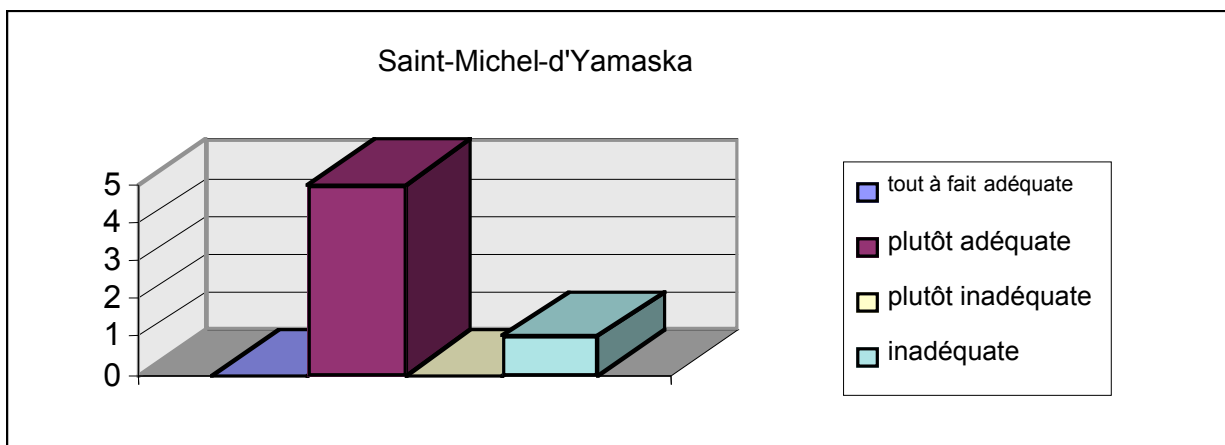
Degré de satisfaction face à l'assistance technique du MAM pour Yamaska-Est



Source personnelle.

Figure 28

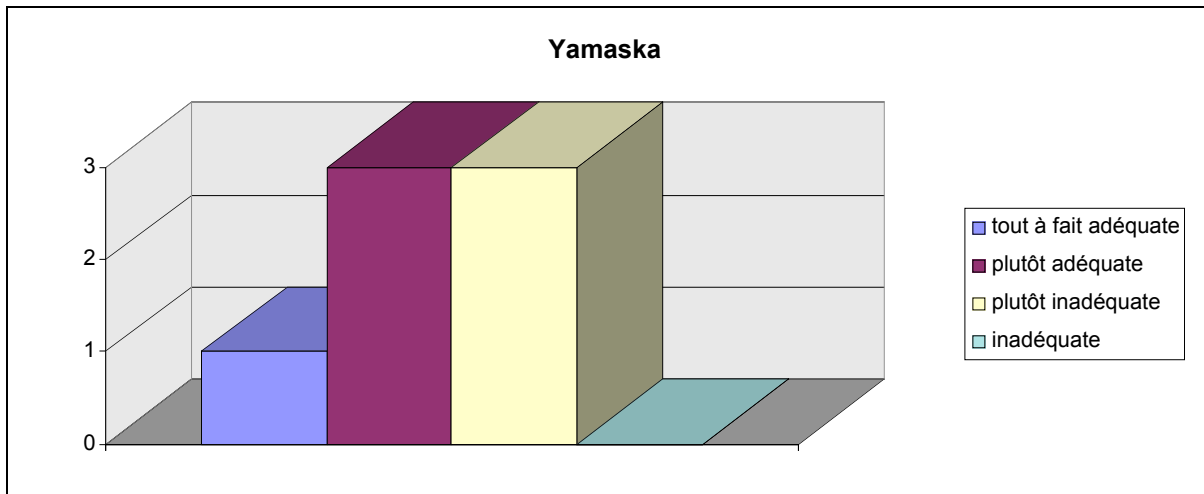
Degré de satisfaction face à l'assistance technique du MAM pour Saint-Michel-d'Yamaska



Source personnelle.

Figure 29

Degré de satisfaction face à l'assistance technique du MAM pour Yamaka



Source personnelle.

Question 7 : Croyez-vous que le regroupement provoquera des changements significatifs en matière de :

- taxes ;
- dépenses ;
- service de la dette ;
- nombre d'employés municipaux ;
- autre (précisez).

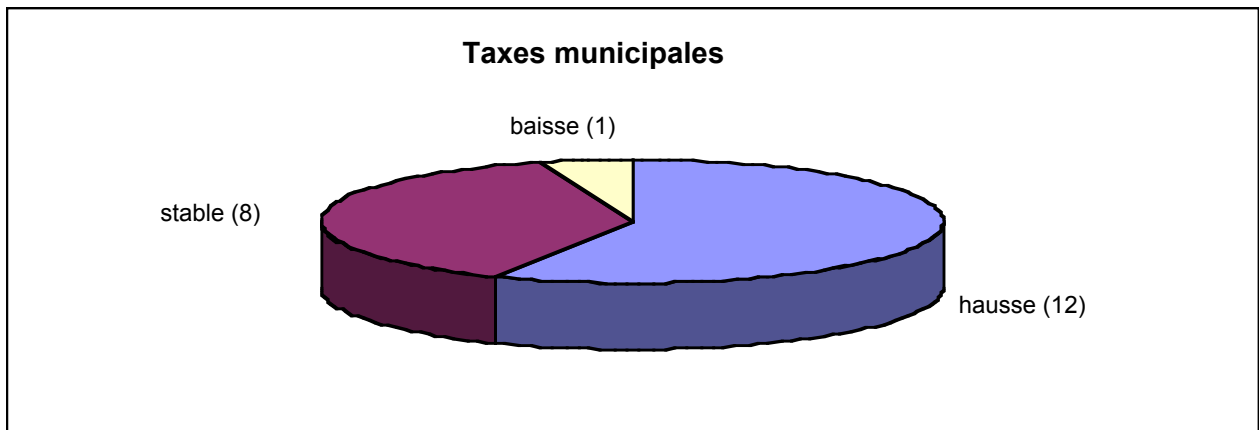
Cette question nous permettait de savoir ce que les répondants anticipaient comme répercussions lorsque le regroupement serait effectué. Parmi les différents effets possibles du regroupement, les répondants devaient se prononcer s'ils envisageaient une hausse, une baisse ou une stabilité de la situation.



Le premier élément de réponse concerne les taxes municipales. La majorité des répondants ont mentionné que le compte de taxes des contribuables maskoutains devrait augmenter après la fusion. Par contre, la moitié des réponses en ce sens proviennent de Yamaska-Est qui s'oppose au projet. Pour les deux autres municipalités, le mode obtenu est "stable". En contrepartie, certains répondants de ces municipalités ont indiqué que les taxes augmenteraient. Ce qui fait que lorsqu'on cumule les résultats, on obtient une hausse envisagée.

Figure 30

Changements anticipés en matière de taxes municipales

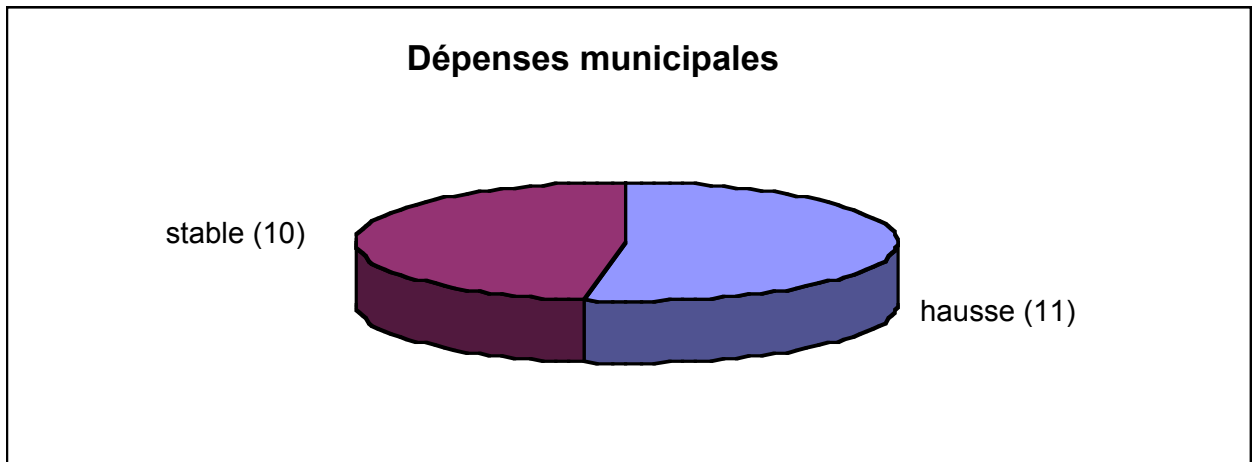


Source personnelle.

Lorsqu'il est question des dépenses, les réponses obtenues sont plus variées. On obtient quand même une hausse comme classe modale mais par une seule réponse de différence par rapport à la catégorie "stable". À nouveau, c'est la municipalité de Yamaska-Est qui fait pencher la balance avec des réponses unanimes pour la hausse des dépenses. Pour les deux autres municipalités, les dépenses devraient se maintenir. Lors du processus de fusion et au moment du regroupement, il est possible que les dépenses puissent légèrement augmenter.

Figure 31

Changements anticipés en matière de dépenses municipales

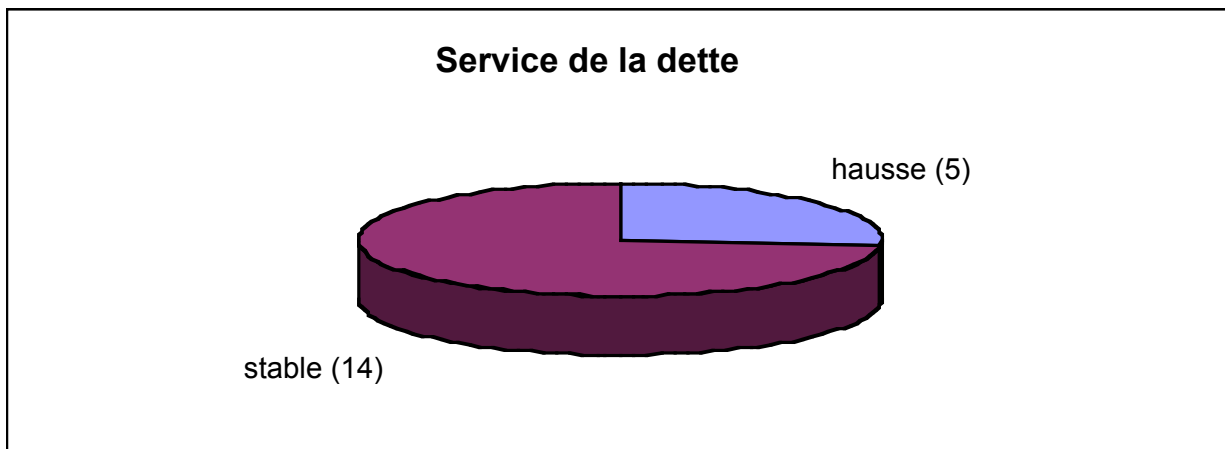


Source personnelle.

Pour ce qui est du service de la dette, les répondants sont presque unanimes à affirmer que la situation se maintiendra. Cela est probablement dû au fait que les dettes des municipalités sont minimales. Ces dernières croient qu'elles n'augmenteront pas au cours des prochaines années. On peut donc mentionner que la proportion du budget consacré au service de la dette demeurera la même après le regroupement. Selon Saint-Michel et Yamaska, la situation sera stable. Cependant, Yamaska-Est croit que l'on assistera à une hausse du service de la dette. Le négativisme des répondants de cette municipalité envers la fusion fait en sorte que les réponses obtenues reflètent souvent leur opinion.

Figure 32

Changements anticipés en matière du service de la dette



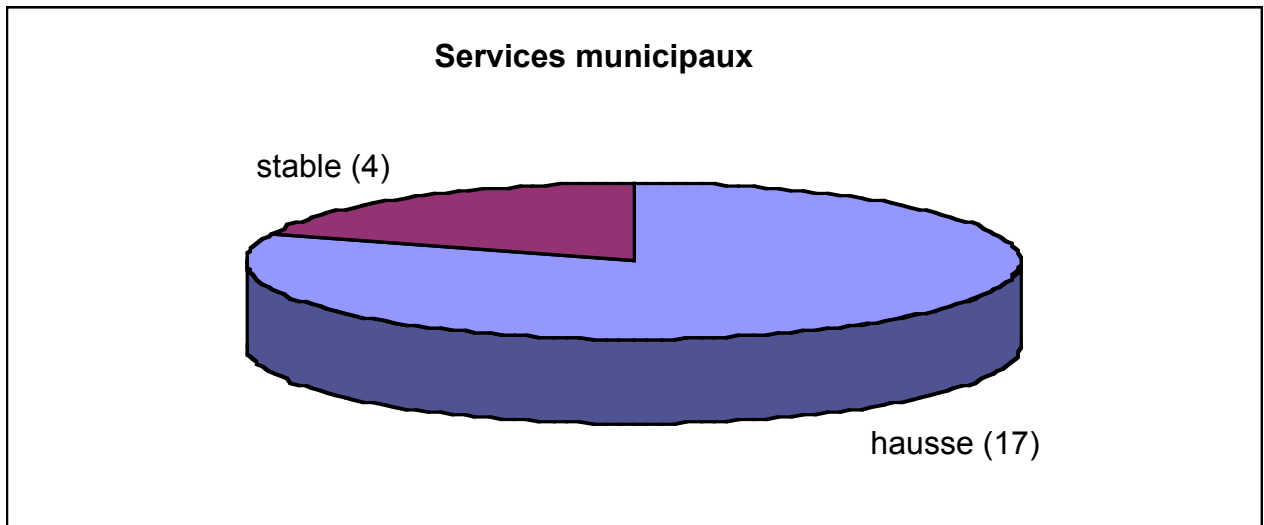
Source personnelle.

L'élément pour lequel les gens sont le plus en accord concerne les services municipaux. La très grande majorité des répondants s'entendent pour dire que les services augmenteront à la suite de la fusion. En effet, chacun des services propres aux municipalités distinctes sera maintenant accessible aux résidents des autres municipalités. De plus, une plus grande population amènera probablement la nouvelle municipalité à offrir de nouveaux services à ses citoyens.

Seuls les répondants de Yamaska sont plus partagés sur le sujet. Les répondants se partagent entre une hausse et une stabilité. Il est possible que la majorité des services municipaux se retrouvent dans cette municipalité. Malgré ce fait, les services devraient quand même être améliorés pour l'ensemble des résidents de la nouvelle municipalité.

Figure 33

Changements anticipés en matière de services municipaux

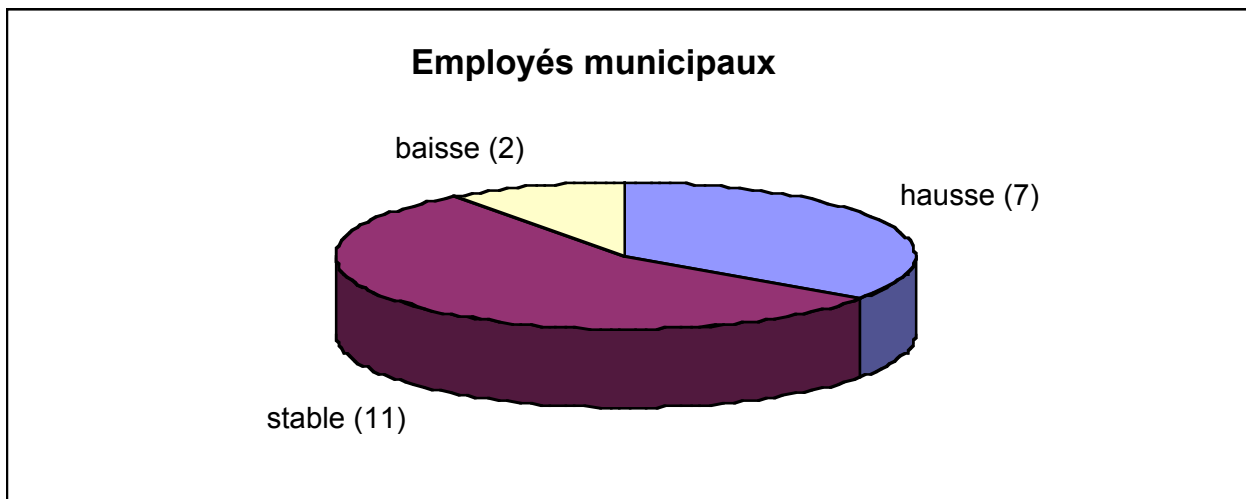


Source personnelle.

Le dernier élément de réponse concerne le nombre d'employés municipaux. La majorité des gens croient que le nombre d'employés restera le même. Il n'y a qu'à Yamaska-Est que les répondants croient que le nombre augmentera. Ils n'ont peut-être pas tort. Présentement, chaque municipalité emploie une secrétaire-trésorière à temps partiel. Elles devraient donc conserver leur poste. Un inspecteur municipal indépendant est engagé une journée par semaine par chacune des municipalités. Il est possible que la nouvelle municipalité souhaitera engager un employé à temps plein pour s'occuper de l'inspection et de l'aménagement du territoire.

Figure 34

Changements anticipés en matière d'employés municipaux



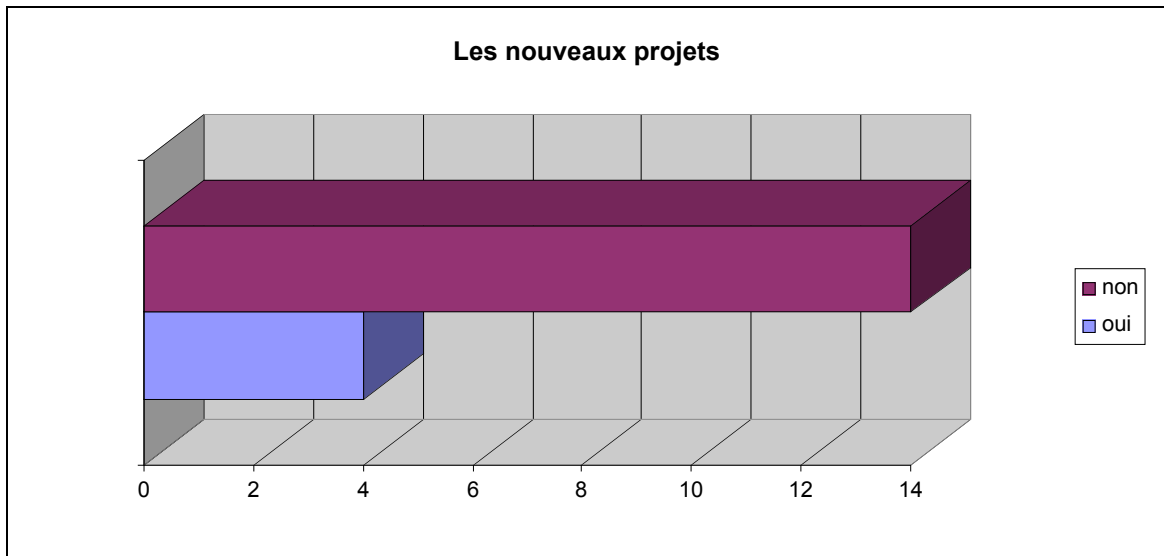
Source personnelle.

Question 8 : Croyez-vous que le regroupement va amener votre municipalité à entreprendre de nouveaux projets ? Les répondants devaient se prononcer à cette question par l'affirmative ou la négative.

Par la création d'une nouvelle municipalité, on serait porté à croire qu'elle entreprendra de nouveaux projets. On n'a qu'à penser aux travaux d'infrastructure et à la rénovation ou au réaménagement de bâtiments afin d'accueillir les bureaux de la nouvelle entité territoriale. Pour le cas du Grand Yamaska, seulement quatre répondants se sont prononcés en ce sens. De ce nombre, seulement deux ont précisé leur choix. Pour ces deux répondants, la nouvelle municipalité devrait procéder à la mise sur pied d'un nouveau réseau d'égouts sanitaires et à la construction d'une usine d'épuration des eaux usées. D'ailleurs, l'obtention de subventions relatives à ces projets est conditionnelle au regroupement des trois municipalités. Il s'agirait en fait d'un autre bonus de fusion pour le Grand Yamaska.

Figure 35

## Apport de nouveaux projets suite au regroupement



Source personnelle.

## Question 10 : Avez-vous d'autres commentaires sur le sujet ?

Seulement deux répondants provenant de Yamaska-Est ont inscrit des commentaires à cette question, ce qui fait en sorte que l'analyse de contenu ne sera pas utilisée. Bien que la majorité des élus de cette municipalité s'opposent à la fusion, les commentaires recueillis sont très intéressants. Ces commentaires se rapportent à certaines questions du sondage.

Les trois premiers commentaires concernent les études de fusion antérieures réalisées par le MAM et son assistance technique. Ces commentaires sont les suivants :

«On en sait très peu sur les pour et les contre du regroupement des trois municipalités du Grand Yamaska.»

«L'étude de fusion de 1990 concernant Yamaska et Yamaska-Est est très faible.»

«On en sait peu sur l'aide que le ministère des Affaires municipales peut nous apporter.»

Pour ce qui est de l'aide gouvernementale, les répondants semblent quelque peu inquiets sur l'aide que fournit le gouvernement lorsque la fusion est réalisée. En effet, les municipalités aimeraient être supportées dans la démarche suivant le regroupement. Plus particulièrement, ils souhaitent obtenir un document de référence visant à confectionner le nouveau budget ou tout simplement à modifier les règlements municipaux.

Les deux autres commentaires concernent l'étude de fusion de 1990 réalisée par le service de l'organisation municipale du MAM. Il est vrai que cette étude est faible car elle ne tient compte que de l'impact fiscal du regroupement. Il est probable que les élus auraient voulu en savoir davantage sur la réorganisation administrative, la conciliation des divers besoins des citoyens des municipalités distinctes ou même la représentation au sein du nouveau conseil municipal. D'ailleurs, ces craintes se reflètent très bien aux questions 5 et 6. En ce qui concerne les avantages et les inconvénients du regroupement, mentionnons simplement que le MAM met surtout en évidence les éléments en faveur de la fusion et tente de minimiser les aspects négatifs du regroupement.

Le commentaire suivant concerne la question 8. Plus particulièrement, il s'agit de l'évolution des dépenses des municipalités impliquées dans le processus de fusion.

«Ça causerait des dépenses en plus pour rien ; ça fonctionne dans le moment».

À la suite de cette affirmation, il est difficile de déterminer si c'est le processus de fusion qui causera des dépenses ou si ces dernières augmenteront après le regroupement des trois municipalités. Pour ce qui est du processus de fusion, il est évident que des coûts y sont reliés. On n'a qu'à penser à la réalisation d'une étude de regroupement. En ce qui concerne les dépenses envisagées après le regroupement, il est difficile de déterminer si elles évolueront à la hausse. Toutefois, les résultats obtenus à la question 8 sont éloquentes car une faible majorité des répondants pensent que les dépenses de la nouvelle entité augmenteront à la suite de la fusion.

Le dernier commentaire concerne les projets que la nouvelle municipalité serait portée à mettre en branle à la suite de la fusion. Celui-ci se lit comme suit : «le regroupement apporterait de nouveaux projets si les "vieux maires" s'en vont». Cette affirmation vise principalement les maires de Yamaska-Est et de Saint-Michel-d'Yamaska qui ont une mentalité très conservatrice. Ces deux municipalités sont portées à peu investir au cas où des imprévus surviendraient. Les projets d'amélioration de toutes sortes sont manquants dans ces municipalités.



### 3.4 Analyse globale

L'analyse question par question nous a permis de mieux comprendre les enjeux du regroupement des trois municipalités du Grand Yamaska. Toutefois, nous croyons qu'il serait important de dresser un tableau général sur les résultats obtenus. Cette analyse générale vise à résumer les grandes tendances révélées par le questionnaire.

En premier lieu, il est parfois difficile de déterminer les tendances générales lorsqu'on observe les résultats obtenus pour le Grand Yamaska. La principale raison est liée au fait que les répondants n'ont pas tous la même opinion au sujet de la fusion de leur municipalité avec les localités voisines. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il a fallu procéder à une analyse par municipalité afin de dégager des lignes directrices plus représentatives. L'analyse des questionnaires nous a donc permis de déterminer la position adoptée par les municipalités face à la fusion. Le village de Yamaska est le plus en faveur du regroupement. À l'inverse, nous retrouvons le village de Yamaska-Est qui s'oppose au projet et se voit obligée de s'engager dans le processus. Pour terminer, les réponses issues de la paroisse de Saint-Michel-d'Yamaska sont plus partagées mais révèlent une tendance légèrement en faveur de la fusion.

Le dernier commentaire général concerne la réalisation de la fusion du Grand Yamaska. Le fait d'être en présence de trois municipalités complique davantage les choses. De plus, les guerres de clocher sont très présentes dans ces petites municipalités rurales. Ce qui n'améliore pas les relations entre les conseils municipaux. C'est pour cette raison que les deux études de fusion précédentes n'incluaient pas les trois

municipalités. Ce n'est qu'en 2000 que les trois conseils ont fini par s'entendre et ont demandé conjointement une étude de fusion qui comprend les trois "Yamaska". Par contre, les élus ont plus de volonté que jamais à réaliser le regroupement et nous assurent que cette fois sera la bonne.

## CHAPITRE 4. Interprétation de données

Les données recueillies proviennent d'un questionnaire inspiré de deux sondages menés par le ministère des Affaires municipales de 1990 et 1993. L'essentiel de l'interprétation des données consistera à élaborer une comparaison entre les données recueillies pour le Grand Yamaska et celles obtenues par le MAM pour l'ensemble des municipalités regroupées du Québec depuis 1990. Cela permettra d'évaluer si les tendances observées pour le Grand Yamaska reflètent les mêmes préoccupations que pour le reste du Québec. Il faut cependant noter que les résultats obtenus par le sondage du MAM proviennent de municipalités déjà fusionnées, tandis que les données recueillies par notre questionnaire proviennent de municipalités impliquées dans le processus de fusion au niveau de l'étude. Un commentaire sera dressé pour chacune des questions et une interprétation globale suivra.

### 4.1 Interprétation détaillée

#### 4.1.1 Le degré de satisfaction des municipalités regroupées

Au niveau québécois, 94% des municipalités regroupées depuis 1990 considèrent que la fusion a été bénéfique. De plus, selon la perception des répondants, 97% de leur population est satisfaite du fait que leurs représentants municipaux aient procédé au regroupement. Il est évident que des difficultés ont été rencontrées tout au long du processus de fusion mais cela est rapidement oublié et laisse place, après le regroupement, à une satisfaction généralisée.

C'est sans doute en raison des contraintes anticipées par le processus de regroupement que les répondants du Grand Yamaska sont relativement moins en faveur de la fusion par comparaison à l'ensemble des municipalités du Québec. En effet, les répondants croient dans une proportion de 80% que le regroupement serait positif pour leur municipalité. Par contre, ces derniers pensent que 95% de leurs citoyens seraient en faveur du regroupement. Toutefois, il s'agit d'une perception puisque les citoyens n'ont pas été consultés à ce sujet, à proprement parler.

Les principaux aspects positifs du regroupement pour les municipalités au niveau provincial seraient les suivants :

- uniformisation des taxes et des services ;
- abolition des ententes intermunicipales ;
- amélioration des services ;
- simplification de la gestion administrative ;
- création du sentiment d'appartenance autour de la nouvelle municipalité ;
- diminution des dépenses ;
- renforcement du poids politique.

Lorsqu'on observe attentivement les résultats obtenus aux questions 4, 5, 6 et 8 du sondage, on se rend compte que les attentes sont sensiblement les mêmes pour le Grand Yamaska.

#### 4.1.2 Les motifs à l'origine du regroupement

Il y a beaucoup de raisons qui peuvent inciter les municipalités au regroupement. De ces motifs, certains sont les déclencheurs du

processus de regroupement. Le sondage du MAM ne demandait que les deux plus importants afin de déterminer ce qui avait été à l'origine de la fusion.

Au niveau provincial, c'est la volonté politique des élus en place avec 64% des répondants qui vient en tête des motifs à l'origine du regroupement. Les ententes intermunicipales déjà conclues (42%) et les subventions offertes par le gouvernement (29%) sont aussi des facteurs considérés par les élus municipaux. D'autres raisons ont aussi été invoquées mais dans un plus faible pourcentage. Il s'agit des pressions des citoyens (15%), du fait d'avoir une meilleure position dans la région (15%), des résultats des études antérieures (9%) et dans le but de devenir plus attrayant pour les investisseurs (9%).

Pour le Grand Yamaska, les raisons qui ont incité à réaliser une étude de regroupement concernent davantage les aspects financiers. L'aspect le plus important concerne les subventions de regroupement offertes par le gouvernement dans une proportion de 57%. Ensuite, le fait d'avoir été ciblé par la politique de consolidation des communautés locales de 1996 (48%) a constitué un autre élément déclencheur. Le dernier motif notable est le fait d'avoir une meilleure position dans la région avec 33% des réponses. Les ententes intermunicipales déjà conclues (9,5%), la volonté des élus en place (9,5%) et les résultats d'études antérieures (4,75%) n'ont pas semblé influencer les élus lorsqu'est venu le temps de s'engager dans le processus de fusion.

### 4.1.3 Les difficultés rencontrées avant le regroupement

Lors de la période précédant le regroupement, les conseils municipaux doivent s'entendre sur les conditions à inclure dans la demande commune qui sera soumise au MAM. Lors de cette étape, certaines difficultés peuvent survenir car chaque municipalité tentera de tirer le maximum de bénéfice du regroupement.

À cette question, les gens devaient se prononcer sur une échelle de valeur comportant les termes: "très important, important, peu important ou nul". Pour les fins de l'interprétation et afin de mieux condenser les réponses, seules les réponses "très important et important" seront considérées comme de réelles difficultés.

Au niveau provincial, ce sont les différents niveaux de taxation qui ont été la principale difficulté rencontrée pendant la période de négociation précédant le regroupement. Près de 78% des municipalités regroupées depuis 1990 ont répondu en ce sens. Pas très loin derrière, l'utilisation des surplus accumulés ainsi que le partage et le remboursement de la dette, avec respectivement 69% et 58% des réponses, ont embêté bien des conseils municipaux. La représentation au niveau du conseil est aussi un aspect à ne pas négliger car 60% des municipalités québécoises regroupées depuis 1990 ont eu de la difficulté à s'entendre sur cet aspect. Aussi, dans 35% des municipalités, des luttes de pouvoir ont été observées. L'aspect qui pose le moins de problème au niveau de la province est le choix du nom de la nouvelle municipalité. En effet, seulement le quart des municipalités interrogées ont admis avoir eu de la difficulté à ce sujet.

Au niveau du Grand Yamaska, les problèmes les plus importants diffèrent quelque peu. L'aspect le plus problématique concerne les conflits politiques avec 86% des réponses. Les guerres de clocher ont toujours été présentes entre les trois municipalités et cela se fait ressentir lors des négociations d'avant fusion. On retrouve aussi à égalité la représentation au sein du nouveau conseil. Les trois municipalités ont des populations bien différentes et cela fait en sorte que la répartition des conseillers ne sera pas nécessairement équivalente pour chacune des anciennes localités. Comme les municipalités du Grand Yamaska sont généralement riches, l'utilisation des surplus accumulés est aussi un facteur qui pose problème pour une bonne partie des répondants, soit 81%. Deux autres problèmes d'importance équivalente ont aussi été signalés. En effet, 62% des répondants pensent que les différents niveaux de taxation et le partage du remboursement des dettes poseront un problème. Pour terminer, l'élément qui pose le moins de problème pour le cas du Grand Yamaska concerne le choix du nom de la nouvelle municipalité (43%).

#### 4.1.4 Les difficultés rencontrées après le regroupement

Comme il fallait s'y attendre, les difficultés rencontrées après la fusion sont avant tout d'ordre administratif et technique. Les résultats obtenus au niveau du Grand Yamaska se comparent à quelque point de vue à ceux du niveau provincial.

D'abord, dans les deux cas, c'est la réorganisation administrative de la nouvelle municipalité qui est le principal problème à survenir après la fusion. Par contre, ce problème sera probablement plus important car

100% des répondants ont répondu en ce sens contre 77% au niveau québécois. La confection du budget vient aussi au deuxième rang dans les deux cas. À Yamaska, près de 90% des répondants ont indiqué que cet aspect posera un problème contre 74% au niveau provincial.

Par la suite, les réponses obtenues diffèrent sensiblement. Au niveau provincial, les modifications aux règlements municipaux viennent en troisième position avec 73% des réponses tandis que cet aspect est en dernière position à Yamaska avec 62%. On retrouve la conciliation des besoins des citoyens des anciennes municipalités en quatrième position avec 64% au niveau provincial contre 90% pour les répondants du Grand Yamaska. À ce titre, la conciliation revêt une aussi grande importance que la confection du nouveau budget. Pour terminer, on retrouve le rôle d'évaluation, en dernière position récoltant 63% des réponses du Québec. Pour le Grand Yamaska, cet aspect arrive en avant-dernière position avec 71% d'importance.

Comme on peut le constater, les répondants du Grand Yamaska s'attendent à beaucoup plus de difficultés à la suite de la fusion que leurs homologues du reste du Québec car les pourcentages obtenus sont beaucoup plus élevés.

#### 4.1.5 La satisfaction à l'égard de l'assistance technique du ministère des Affaires municipales

Au niveau provincial, il a été permis de vérifier la satisfaction des municipalités face à l'aide technique du MAM avant et après la fusion. Pour les municipalités regroupées depuis 1990, près de 91% sont satisfaites de cette aide avant le regroupement. Toutefois, ce pourcentage diminue à 73% après le regroupement. Cela veut peut-



être dire que le gouvernement incite beaucoup à la fusion mais qu'il diminue son appui lorsque les municipalités ont accepté de se regrouper.

Pour le Grand Yamaska, le taux de satisfaction face à l'assistance technique du ministère des Affaires Municipales est de 75% pour la période précédant le regroupement.

#### 4.1.6 L'évolution des municipalités après le regroupement

Cette question du sondage permettait d'identifier les répercussions envisagées à la suite du regroupement. Les répondants devaient déterminer si les éléments auraient un effet à la hausse, à la baisse ou demeureraient stables. Il va de soi que les réponses obtenues des répondants du Grand Yamaska sont purement spéculatives car il est impossible de prévoir exactement la nature des changements provoqués par la fusion.

Au niveau provincial, l'évolution générale des municipalités après le regroupement est positive. Pour la majorité de ces municipalités, les taxes et les dépenses diminuent ou demeurent inchangées. À l'opposé, les services municipaux augmentent en quantité et en qualité. De plus, la réorganisation administrative permet de maintenir le nombre d'employés sensiblement au même niveau pour 62% des municipalités interrogées.

À Yamaska, les répondants ont une toute autre opinion sur le sujet. Près de 95% des élus pensent que les taxes demeureront stables ou augmenteront. De ce nombre, 57% pensent que les taxes

augmenteront de façon significative. Le portrait est sensiblement le même pour les dépenses alors que les répondants sont unanimes à dire qu'elles ne diminueront pas et même qu'elles devraient augmenter pour 52% d'entre eux. Toujours selon les prévisions des répondants, le service de la dette et le nombre d'employés municipaux devraient rester stable pour la majorité des répondants, ce qui semble très logique d'ailleurs. Le dernier aspect concerne les services offerts par la municipalité. Les gens interrogés sont très réalistes et prévoient une hausse des services dans une très grande proportion (81%). Il va de soi que la mise en commun des services des trois municipalités permettra à une plus grande population de profiter de l'ensemble de ceux-ci. De plus, une plus grande population fera peut être en sorte que de nouveaux services seront mis sur pied afin de mieux satisfaire les besoins des citoyens de la nouvelle municipalité.

#### 4.1.7 La concrétisation de nouveaux projets

Lorsque des municipalités se regroupent, celles-ci sont souvent portées à mettre en branle de nouveaux projets. C'est d'ailleurs le cas pour les deux tiers des municipalités fusionnées depuis 1990. La grande majorité des projets mentionnés concernent les travaux d'infrastructure, la rénovation de bâtiments, la réorganisation administrative, la mise sur pied d'un service de loisir, la création d'un service de protection contre les incendies, la création d'un parc industriel et la mise sur pied d'un service de police.

À Yamaska, seulement quatre des 21 répondants ont mentionné que la nouvelle municipalité serait portée à entreprendre de nouveaux projets. De ce nombre, seulement deux ont précisé leur

réponse. Selon eux, il s'agit de travaux d'infrastructures majeurs, en l'occurrence la rénovation du système d'égouts sanitaires et la construction d'une usine d'assainissement des eaux usées.

## 4.2 Synthèse

En observant globalement les données recueillies, il est possible de déterminer certaines différences entre les municipalités ayant répondu au questionnaire du MAM et les trois municipalités du Grand Yamaska.

Les trois Yamaska semblent moins enclins à réaliser la fusion que la majorité des autres municipalités québécoises. Les réponses obtenues laissent croire que la majorité des élus du Grand Yamaska se sentent forcés de se regrouper par le gouvernement.

Au niveau provincial, les raisons invoquées concernent en majorité la volonté politique des élus en place et les ententes intermunicipales déjà existantes comme incitatifs au regroupement. Tandis qu'à Yamaska, ce sont les subventions et le fait d'avoir été ciblé par le politique de consolidation des communautés locales du gouvernement qui ont incité les élus des trois municipalités à demander une étude de regroupement.

De plus, les répondants du Grand Yamaska entrevoient plusieurs difficultés lors des périodes précédant et suivant le regroupement. Ces problèmes ne paraissent pas aussi évidents pour les municipalités ayant répondu au questionnaire du MAM. Aussi, les répondants du Grand Yamaska prévoient des changements négatifs au niveau

financier pour la nouvelle municipalité, ce qui est tout à fait à l'opposé de la tendance provinciale.

Ensuite, les commentaires recueillis sont pour la plupart négatifs. On peut donc conclure que la fusion du Grand Yamaska se réalisera seulement grâce aux aspects positifs reliés à l'augmentation des services, à l'amélioration des finances grâce aux subventions de regroupement et à la centralisation de l'administration municipale.

Pour terminer, il est possible de vérifier l'hypothèse de recherche en analysant les données recueillies. Cette dernière mentionnait que les éléments qui incitent les municipalités à se regrouper sont liés principalement aux services, au secteur financier et à l'administration municipale. Les résultats obtenus valident effectivement l'hypothèse de recherche. Les raisons qui ont incité les élus du Grand Yamaska à procéder à une étude de fusion sont effectivement liées à ces trois éléments. Par ailleurs, ils ne sont pas uniquement à la base du projet mais ils persistent tout au long du processus de fusion et à la suite du regroupement. En effet, tout ce qui concerne les services, les finances et l'administration municipale sont les éléments qui préoccuperont le plus les élus lors de la période de négociation précédant le regroupement et aussi une fois le regroupement effectué.

## CONCLUSION

Comme il a été permis de le constater, beaucoup d'éléments peuvent entrer en ligne de compte lorsqu'il est question de regroupement municipal. En tête de liste, on retrouve tout ce qui a trait à l'aspect financier. L'étude de cas présenté a permis de démontrer que cet aspect peut être à la base d'une demande commune de regroupement. Par contre, bien d'autres aspects influencent les élus lors de la prise de décision. Par exemple, la réorganisation des services municipaux, la question des ressources humaines et tout ce qui touche au budget peuvent être autant d'aspects qui entrent en ligne de compte lors de la période de négociation des conditions de réalisation du regroupement.

Bien que le processus de rédaction de ce document fut échelonné sur quelques années, les enjeux relatifs aux fusions sont restés les mêmes, et ce, depuis le dépôt en 1996 de la politique de renforcement des institutions municipales du gouvernement québécois. Même si la fusion du Grand Yamaska n'était toujours pas effective lors de la réalisation de l'étude, il nous a quand même été possible de dresser un portrait réaliste de la situation qui prévaut dans les municipalités impliquées.

Toutefois, on est en droit de se demander si les fusions imposées par le gouvernement ont vraiment été bénéfiques aux municipalités impliquées. Il est évident que ces mesures s'imposaient dans certains cas mais qu'elles peuvent s'avérer négatives dans d'autres. À court terme, il est difficile de se prononcer mais l'avenir nous dira si le gouvernement a fait les bons choix. Toutefois, il est possible d'affirmer qu'à Yamaska, le regroupement s'imposait et ce dernier sera assurément bénéfique à moyen et long terme.

Pour terminer, il est intéressant de noter que, suite au regroupement des trois municipalités du Grand Yamaska le 1<sup>er</sup> janvier 2002, cette étude pourrait être reprise dans quelques années afin de vérifier si les appréhensions des élus face au regroupement s'avéraient justes.

## BILIOGRAPHIE

Bellalite, L. (1998) Introduction à la recherche en géographie humaine. Notes de cours (GEO 443), Université de Sherbrooke, p. 13-29.

Dubuc, C. (1990) Les fusions municipales au Québec. Mémoire de maîtrise, uqam, Montréal, 250 p.

Gouvernement du Québec (1996 a) La consolidation des communautés locales : la mise en œuvre de la politique. Commission de consultation sur le regroupement municipal, Québec , 11 p.

Gouvernement du Québec (1996 b) Le renforcement des institutions municipales. Commission de consultation sur le regroupement municipal, Québec, 8 p.

Ministère des affaires municipales du Québec (1990) Projet de regroupement des villages de Yamaska et Yamaska-Est : évaluation de l'impact fiscal du regroupement. Service de l'organisation municipale, Québec, 29 p.

Ministère des affaires municipales du Québec (1995) Sondage auprès des municipalités regroupées depuis 1990. Bibliothèque nationale du Québec, Québec, 54 p.

Ministère des affaires municipales du Québec (1996 a) Ce qu'il faut savoir sur la politique de consolidation des institutions municipales québécoises, Commission de consultation sur le regroupement municipal, Québec, 8 p.

Ministère des affaires municipales du Québec (1996 b) Étude de regroupement de la paroisse de Saint-Michel-de-Yamaska et du village de Yamaska : évaluation des impacts. Service de l'organisation municipale, Québec, 40 p.

Ministère des affaires municipales du Québec (1996 c) Les regroupements amélioreraient la performance des municipalités. Revue Municipalité, Québec, p. 20-23.

Ministère des affaires municipales du Québec (1996 d) Les regroupements réduiraient les dépenses des municipalités. Revue Municipalité, Québec, p. 9-11.

Ministère des affaires municipales du Québec (1997 a) Dans les petites municipalités : organisation des services publics et développement local. Revue Municipalité, Québec, p. 8-10.

Ministère des affaires municipales du Québec (1997 b) Le renforcement des institutions municipales. Bulletin Muni-Express, Québec, 20 p.

Ministère des affaires municipales du Québec (1997 c) Les municipalités travaillent-elles isolément? Revue Municipalité, Québec, p. 7 et 8.

Ministère des affaires municipales du Québec (1998 a) Le regroupement des achats : une source d'économies importantes. Revue Municipalité, Québec, p. 4-7.

Ministère des affaires municipales du Québec (1998 b) 75 municipalités regroupées depuis mai 1996. Revue Municipalité, Québec, p. 24 et 25.



Ministère des affaires municipales du Québec (1998 c). Un programme pour démontrer les économies par le regroupement des services municipaux. Bulletin Muni-Express, Québec, 2 p.

Ministère des affaires municipales du Québec (1998 d). Le regroupement des municipalités: un choix judicieux. MAM, Québec, 43 p.

Ministère des Affaires municipales du Québec (1998 e). Sondage auprès des municipalités regroupées depuis 1993. Service des politiques municipales MAM, Québec, 56 p.

Saint-Louis, C. (1997) Regroupements municipaux et aménagement du territoire. UQAM, Montréal, 192 p.

Liste des URLs (Universal Ressource Locators)

Ministère des affaires municipales du Québec : [www.mam.gouv.qc.ca](http://www.mam.gouv.qc.ca)

Union des MRC du Québec : [www.umrcq.qc.ca](http://www.umrcq.qc.ca)

## QUESTIONNAIRE SUR LE REGROUPEMENT MUNICIPAL

Ce questionnaire a été élaboré dans le cadre d'un mémoire de maîtrise en géographie qui porte sur les fusions municipales au Québec. Une partie du mémoire porte sur une étude de cas qui présente les démarches entreprises par le Grand Yamaska. Ce questionnaire a pour but de connaître votre opinion sur la question du regroupement à travers une petite série de questions qui prendront moins de dix minutes de votre temps.

Nous apprécions votre collaboration, assurons la confidentialité du répondant et espérons recevoir votre questionnaire le plutôt possible. Vous n'aurez qu'à le remettre à votre secrétaire.

## 1- Identification

Nom de la municipalité : \_\_\_\_\_

Statut : \_\_\_\_\_

## 2- Croyez-vous que le regroupement serait positif pour votre municipalité ?

Très positif

Assez positif

Plutôt

Négatif

## 3- Selon vous, les citoyens semblent-ils en faveur du regroupement ?

Très en faveur

Assez en faveur

Peu en faveur

Pas du tout en faveur

## 4- Quels sont les principaux motifs qui ont incité votre municipalité à procéder à une étude de regroupement ?

Indiquez les deux principaux motifs. Le motif le plus important sera indiqué par le 1 et le second par le 2.

Motifs	1	2
Les ententes intermunicipales déjà conclues		
Les subventions de regroupement offertes par le gouvernement		
Les résultats des études de regroupement antérieures		
La volonté politique des élus en place		
Le fait d'avoir été ciblé par la politique de consolidation des communautés locales de 1996		
Pressions des citoyens		
Pour avoir une meilleure position dans la région		
Autres (précisez)		



7- L'assistance technique du ministère des Affaires municipales est-elle adéquate ?

Tout à fait adéquate

Plutôt adéquate

Plutôt inadéquate

Inadéquate

8- Croyez-vous que le regroupement provoquera des changements significatifs en matière de :

	Hausse	Stable	Baisse
Taxes			
Dépenses			
Service de la dette			
Services municipaux			
Nombre d'employés municipaux			
Autre (précisez)			

9- Croyez-vous que le regroupement va amené votre municipalité à entreprendre de nouveaux projets ?

Oui

Non

Si oui, lesquels ?

---



---



---

10 - Avez-vous d'autres commentaires sur le sujet ?

---

---

---

---

---

Merci de votre collaboration

Yanick Lefebvre

## 1- Identification

Nom de la municipalité : **Yamaska**

## 2- Croyez-vous que le regroupement serait positif pour votre municipalité ?

Très positif	<input type="text" value="4"/>
Assez positif	<input type="text" value="2"/>
Plutôt	<input type="text" value="2"/>
Négatif	<input type="text"/>

## 3- Selon vous, les citoyens semblent-ils en faveur du regroupement ?

Très en faveur	<input type="text" value="1"/>
Assez en faveur	<input type="text" value="5"/>
Peu en faveur	<input type="text" value="2"/>
Pas du tout en faveur	<input type="text"/>

## 4- Quels sont les principaux motifs qui ont incité votre municipalité à procéder à une étude de regroupement ?

Indiquez les deux principaux motifs. Le motif le plus important sera indiqué par le 1 et le second par le 2.

Motifs	1	2
Les ententes intermunicipales déjà conclues	1	
Les subventions de regroupement offertes par le gouvernement	2	2
Les résultats des études de regroupement antérieures		1
La volonté politique des élus en place		2
Le fait d'avoir été ciblé par la politique de consolidation des communautés locales de 1996		
Pressions des citoyens		
Pour avoir une meilleure position dans la région	1	3
Autres (précisez)		

5- Quelle serait pour vous l'importance relative de chacun de ces problèmes lors de la période de négociation précédant le regroupement ?

Ampleur des problèmes rencontrés :  
 1- Très importante  
 2- Importante  
 3- Peu importante  
 4- Nulle

Problèmes	1	2	3	4
Les différents niveaux de taxation	3	2	2	
Le partage du remboursement des dettes	2	3	1	2
L'utilisation des surplus accumulés	5	1	1	1
La représentation au niveau du conseil		2	5	1
Le choix du nom de la nouvelle municipalité	2	3	2	1
Les conflits politiques (lutte de pouvoir)	3	3	1	1
Autre (précisez)				

6- Après le regroupement, quelle serait pour vous l'importance relative de chacun des problèmes indiqués ?

Ampleur des problèmes rencontrés :  
 1- Très importante  
 2- Importante  
 3- Peu importante  
 4- Nulle

Problèmes	1	2	3	4
La confection du budget	3	3	1	1
Le nouveau rôle d'évaluation	2	3	2	1
Les modifications aux règlements municipaux		5	2	1
La réorganisation administrative	3	5		
La conciliation des besoins des citoyens des anciennes municipalités		5	3	



7- L'assistance technique du ministère des Affaires municipales est-elle adéquate ?

Tout à fait adéquate	<input type="text" value="1"/>
Plutôt adéquate	<input type="text" value="3"/>
Plutôt inadéquate	<input type="text" value="3"/>
Inadéquate	<input type="text"/>

8- Croyez-vous que le regroupement provoquera des changements significatifs en matière de :

	Hausse	Stable	Baisse
Taxes	2	5	1
Dépenses	2	6	
Service de la dette		8	
Services municipaux	4	4	
Nombre d'employés municipaux	1	6	1
Autre (précisez)			

9- Croyez-vous que le regroupement va amené votre municipalité à entreprendre de nouveaux projets ?

Oui	<input type="text" value="1"/>
Non	<input type="text" value="5"/>

Si oui, lesquels ?

*Difficile à prévoir*

10 - Avez-vous d'autres commentaires sur le sujet ?

## 1- Identification

Nom de la municipalité : **Yamaska-Est**

## 2- Croyez-vous que le regroupement serait positif pour votre municipalité ?

Très positif	<input type="checkbox"/>
Assez positif	<input type="checkbox"/>
Plutôt	<input type="checkbox" value="3"/>
Négatif	<input type="checkbox" value="3"/>

## 3- Selon vous, les citoyens semblent-ils en faveur du regroupement ?

Très en faveur	<input type="checkbox"/>
Assez en faveur	<input type="checkbox"/>
Peu en faveur	<input type="checkbox" value="6"/>
Pas du tout en faveur	<input type="checkbox"/>

## 4- Quels sont les principaux motifs qui ont incité votre municipalité à procéder à une étude de regroupement ?

Indiquez les deux principaux motifs. Le motif le plus important sera indiqué par le 1 et le second par le 2.

Motifs	1	2
Les ententes intermunicipales déjà conclues	1	
Les subventions de regroupement offertes par le gouvernement	3	1
Les résultats des études de regroupement antérieures		
La volonté politique des élus en place		
Le fait d'avoir été ciblé par la politique de consolidation des communautés locales de 1996	2	4
Pressions des citoyens		
Pour avoir une meilleure position dans la région		1
Autres (précisez)		

5- Quelle serait pour vous l'importance relative de chacun de ces problèmes lors de la période de négociation précédant le regroupement ?

Ampleur des problèmes rencontrés :  
 1- Très importante  
 2- Importante  
 3- Peu importante  
 4- Nulle

Problèmes	1	2	3	4
Les différents niveaux de taxation	5	1	1	
Le partage du remboursement des dettes	3	3		
L'utilisation des surplus accumulés	4	3		
La représentation au niveau du conseil		6	1	
Le choix du nom de la nouvelle municipalité	1		5	1
Les conflits politiques (lutte de pouvoir)	7			
Autre (précisez)				

6- Après le regroupement, quelle serait pour vous l'importance relative de chacun des problèmes indiqués ?

Ampleur des problèmes rencontrés :  
 1- Très importante  
 2- Importante  
 3- Peu importante  
 4- Nulle

Problèmes	1	2	3	4
La confection du budget	5	2		
Le nouveau rôle d'évaluation	3	4		
Les modifications aux règlements municipaux	3	3	1	
La réorganisation administrative	6	1		
La conciliation des besoins des citoyens des anciennes municipalités	3	3		1

7- L'assistance technique du ministère des Affaires municipales est-elle adéquate ?

Tout à fait adéquate   
 Plutôt adéquate  5  
 Plutôt inadéquate   
 Inadéquate

8- Croyez-vous que le regroupement provoquera des changements significatifs en matière de :

	Hausse	Stable	Baisse
Taxes	7		
Dépenses	7		
Service de la dette	5	2	
Services municipaux	6	1	
Nombre d'employés municipaux	6		1
Autre (précisez)			

9- Croyez-vous que le regroupement va amené votre municipalité à entreprendre de nouveaux projets ?

Oui  1  
 Non  5

Si oui, lesquels ?  
*Pas mentionné*

10 - Avez-vous d'autres commentaires sur le sujet ?

*\*On ne sait pas les pour et les contre \*L'étude faite est très faible \*On en sait peu sur l'aide que le MAM peut apporter \*Ça causerait des dépenses en plus pour rien ; ça fonctionne dans le moment \*Le regroupement apporterait de nouveaux projets si «les vieux maires» s'en vont.*

## 1- Identification

Nom de la municipalité : **Saint-Michel-d'Yamaska**

## 2- Croyez-vous que le regroupement serait positif pour votre municipalité ?

Très positif	<input type="text" value="2"/>
Assez positif	<input type="text" value="2"/>
Plutôt	<input type="text" value="1"/>
Négatif	<input type="text" value="1"/>

## 3- Selon vous, les citoyens semblent-ils en faveur du regroupement ?

Très en faveur	<input type="text"/>
Assez en faveur	<input type="text" value="5"/>
Peu en faveur	<input type="text"/>
Pas du tout en faveur	<input type="text" value="1"/>

## 4- Quels sont les principaux motifs qui ont incité votre municipalité à procéder à une étude de regroupement ?

Indiquez les deux principaux motifs. Le motif le plus important sera indiqué par le 1 et le second par le 2.

Motifs	1	2
Les ententes intermunicipales déjà conclues		
Les subventions de regroupement offertes par le gouvernement	3	1
Les résultats des études de regroupement antérieures		
La volonté politique des élus en place		
Le fait d'avoir été ciblé par la politique de consolidation des communautés locales de 1996	2	2
Pressions des citoyens		
Pour avoir une meilleure position dans la région	1	
Autres (précisez) <i>Dictature Péquiste</i>		1

5- Quelle serait pour vous l'importance relative de chacun de ces problèmes lors de la période de négociation précédant le regroupement ?

Ampleur des problèmes rencontrés :  
 1- Très importante  
 2- Importante  
 3- Peu importante  
 4- Nulle

Problèmes	1	2	3	4
Les différents niveaux de taxation	1	1	4	
Le partage du remboursement des dettes	1	1	3	
L'utilisation des surplus accumulés	2	2	2	
La représentation au niveau du conseil		4		1
Le choix du nom de la nouvelle municipalité		3	1	1
Les conflits politiques (lutte de pouvoir)	5			1
Autre (précisez)				

6- Après le regroupement, quelle serait pour vous l'importance relative de chacun des problèmes indiqués ?

Ampleur des problèmes rencontrés :  
 1- Très importante  
 2- Importante  
 3- Peu importante  
 4- Nulle

Problèmes	1	2	3	4
La confection du budget	1	5		
Le nouveau rôle d'évaluation	1	2	3	
Les modifications aux règlements municipaux		2	2	1
La réorganisation administrative	5			
La conciliation des besoins des citoyens des anciennes municipalités	2	3	1	

7- L'assistance technique du ministère des Affaires municipales est-elle adéquate ?

Tout à fait adéquate   
 Plutôt adéquate  4  
 Plutôt inadéquate   
 Inadéquate  1

8- Croyez-vous que le regroupement provoquera des changements significatifs en matière de :

	Hausse	Stable	Baisse
Taxes	3	3	
Dépenses	2	4	
Service de la dette		4	
Services municipaux	6		
Nombre d'employés municipaux		5	
Autre (précisez)			

9- Croyez-vous que le regroupement va amené votre municipalité à entreprendre de nouveaux projets ?

Oui  2  
 Non  4

Si oui, lesquels ?

*Assainissement des eaux usées (2X)*

10 - Avez-vous d'autres commentaires sur le sujet ?

## 1- Identification

Nom de la municipalité : **Grand Yamaska**

## 2- Croyez-vous que le regroupement serait positif pour votre municipalité ?

Très positif	6
Assez positif	4
Plutôt	6
Négatif	4

## 3- Selon vous, les citoyens semblent-ils en faveur du regroupement ?

Très en faveur	1
Assez en faveur	10
Peu en faveur	7
Pas du tout en faveur	1

## 4- Quels sont les principaux motifs qui ont incité votre municipalité à procéder à une étude de regroupement ?

Indiquez les deux principaux motifs. Le motif le plus important sera indiqué par le 1 et le second par le 2.

Motifs	1	2
Les ententes intermunicipales déjà conclues	2	
Les subventions de regroupement offertes par le gouvernement	8	4
Les résultats des études de regroupement antérieures		1
La volonté politique des élus en place		2
Le fait d'avoir été ciblé par la politique de consolidation des communautés locales de 1996	4	6
Pressions des citoyens		
Pour avoir une meilleure position dans la région	2	4
Autres (précisez) <i>Dictature Péquiste</i>		1



5- Quelle serait pour vous l'importance relative de chacun de ces problèmes lors de la période de négociation précédant le regroupement ?

Ampleur des problèmes rencontrés :  
 1- Très importante  
 2- Importante  
 3- Peu importante  
 4- Nulle

Problèmes	1	2	3	4
Les différents niveaux de taxation	9	4	7	
Le partage du remboursement des dettes	6	7	4	2
L'utilisation des surplus accumulés	11	6	3	1
La représentation au niveau du conseil		12	6	2
Le choix du nom de la nouvelle municipalité	3	6	9	3
Les conflits politiques (lutte de pouvoir)	15	3	1	2
Autre (précisez)				

6- Après le regroupement, quelle serait pour vous l'importance relative de chacun des problèmes indiqués ?

Ampleur des problèmes rencontrés :  
 1- Très importante  
 2- Importante  
 3- Peu importante  
 4- Nulle

Problèmes	1	2	3	4
La confection du budget	9	10	1	1
Le nouveau rôle d'évaluation	6	9	5	1
Les modifications aux règlements municipaux	3	10	5	2
La réorganisation administrative	14	6		
La conciliation des besoins des citoyens des anciennes municipalités	5	11	4	1

7- L'assistance technique du ministère des Affaires municipales est-elle adéquate ?

Tout à fait adéquate	1
Plutôt adéquate	12
Plutôt inadéquate	3
Inadéquate	1

8- Croyez-vous que le regroupement provoquera des changements significatifs en matière de :

	Hausse	Stable	Baisse
Taxes	12	8	1
Dépenses	11	10	
Service de la dette	5	14	
Services municipaux	16	5	
Nombre d'employés municipaux	7	11	2
Autre (précisez)			

9- Croyez-vous que le regroupement va amené votre municipalité à entreprendre de nouveaux projets ?

Oui	4
Non	14

Si oui, lesquels ?

*Assainissement des eaux usées (2X)*

10 - Avez-vous d'autres commentaires sur le sujet ?

*Voir Yamaska-Est*